

Séance de l'avant-midi du 16 avril 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC  
PAR OSISKO**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 16 avril 2009 à 9 h 30  
Auditorium de l'École Renaud  
621, rue de la Paix  
Malartic

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2009  
 SÉANCE DE L'AVANT-MIDI  
 MOT DU PRÉSIDENT .....1  
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE .....1  
     Mme Johanne Jean  
     M. Denis Bois  
     M. Bruno Bussières  
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MALARTIC.....14  
     Mme Carole St-Jarre  
 MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE MALARTIC.....22  
     M. Jean Massicotte  
 FORUM DE L'INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UQAM.....27  
     M. André Morin  
     M. Ugo Lapointe  
 CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWinni.....37  
     M. Steve Rankin  
     M. Benoît Tremblay  
 CSN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC .....41  
     M. Donald Rheault  
     Mme Isabelle Ménard  
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE .....48  
     Mme Jacinthe Châteauvert  
     M. Simon Laquerre  
 Mme LAVINIE CLOUTIER.....52  
 M. CLÉMENT BERNARD .....56  
 Mme LIETTE CONSTANT .....60

---

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2009  
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet minier aurifère Canadian Malartic.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous écoutent sur le Web.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire Jacques Locat.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil.

Vous pouvez aussi fermer vos cellulaires pour avoir une bonne séance, merci.

25 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante et toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

35

**PAR LE PRÉSIDENT:**

40 Maintenant, j'invite nos premiers interlocuteurs qui sont de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Est-ce que vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

**PAR Mme JOHANNE JEAN:**

45

Bonjour. Je me présente, Johanne Jean, je suis la rectrice à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et ce matin, je suis accompagnée par deux (2) de mes collègues. Monsieur Denis Bois qui est directeur de l'Unité de recherche en science et technologie minérale à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Bruno Bussièrès qui est titulaire de la

50

**PAR LE PRÉSIDENT:**

55

Nous vous écoutons.

**PAR Mme JOHANNE JEAN:**

60

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, juste peut-être une petite introduction, d'entrée de jeu vous mentionner que je suis aussi ingénieure géologue, donc j'ai aussi une connaissance du secteur minier, comme mes deux (2) collègues ici. Je dis souvent que le génie mène à tout; dans mon cas, ça m'a amenée à la direction d'un établissement universitaire, vous comprenez que j'ai quand même bifurqué au sein de ma carrière.

65

Vous savez – une petite présentation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – on est bien entendu une institution vouée à la formation et la recherche, formation aux trois (3) cycles universitaires bien entendu.

70

Au niveau de la recherche, on a fait du domaine des ressources naturelles et de la gestion durable des ressources naturelles un de nos créneaux particuliers de développement ainsi que celui de toute la question du développement des petites collectivités.

75

Quand on parle de développement des ressources naturelles, pour l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ça veut bien entendu dire toute la question des ressources minières, des ressources forestières, des ressources hydriques et des ressources agricoles.

80

Plus particulièrement au niveau des ressources minières, on en a fait un créneau particulier qui nous distingue actuellement, pas seulement au niveau régional ou national, mais bien entendu au niveau international. On a actuellement à l'UQAT quatre (4) chaires de recherche, les deux (2) qui sont dirigées par le professeur Bruno Bussièrès bien entendu et deux (2) autres dont une porte sur la gestion intégrée des rejets miniers avec le professeur Mustapha Benzazoua ainsi qu'une toute nouvelle chaire internationale dans le même domaine, c'est-à-dire la gestion intégrée des rejets miniers avec le Maroc, toujours aussi dirigée par le professeur Mustapha Benzazoua.

85

C'est donc vous dire jusqu'à quel point le secteur minier représente, est un élément important de notre mission, notamment au niveau de l'enseignement, et beaucoup au niveau de la recherche.

90 Vous allez voir, notre mémoire est relativement court, donc on va avoir la chance peut-être d'échanger sur un certain nombre d'éléments.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "Nous nous présentons...")**

95 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, cinquième ligne, "... à divers niveaux.")**

Dont on va faire un petit peu état ici ce matin.

100 Bien entendu, l'envergure de ce projet est exceptionnelle, on en est très conscient, et je pense que depuis le début des audiences aussi, là, on a pu se rendre compte de l'ampleur du projet mis de l'avant par la Corporation minière Osisko.

105 Il crée des précédents, ça, c'est très clair, il crée des précédents à Malartic, mais il en crée aussi dans la région et ce, à plusieurs égards.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, septième ligne, "D'un côté...")**

110 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, dixième ligne, "... sérieusement menées.")**

Mais en même temps qu'on note cet élément-là, il est évident, puis on s'en rend bien compte, c'est un fait, on maîtrise pas tous les effets de ce grand dérangement sur la population, les gens de Malartic tout d'abord et bien entendu aussi ceux de la région.

115 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, douzième ligne, "On ne connaît pas...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, seizième ligne, "... de suivis.")**

120

Actuels et futurs.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, seizième ligne, "Il ne faut donc pas...")**

125

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, vingtième ligne, "... à l'État...")**

130 Qui est le site de East Malartic. Et si vous le souhaitez, on pourra peut-être en reparler d'un point de vue un peu plus technique tantôt.

On trouve ça intéressant, parce que très certainement, ça va nous permettre d'atténuer pour cet élément-là l'empreinte de l'ancienne mine sur le territoire.

135 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, vingt et unième ligne, "Par ailleurs...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, dernière ligne, "... semble risquée.")**

140 On l'a vu notamment, en tout cas on l'a lu notamment dans le rapport du Vérificateur général que le constat qui avait été fait, c'est qu'il y avait pas – soixante-dix pour cent (70 %) des fonds qui étaient mis en fiducie, que le système actuel, dans le fond, est plus ou moins efficient à ce niveau-là.

145 Donc il y a très certainement des approches, des façons de faire qu'on va devoir revoir à ce niveau-là. C'est dans ce sens-là qu'on mentionne de façon spécifique que c'est un élément qui nous semble risqué.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernière ligne, "Voilà pourquoi...")**

150 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, premier paragraphe, fin, "... des réponses.")**

Ça fait aussi partie de notre rôle.

155 Peut-être un petit élément à vous mentionner aussi! Vous savez, l'Abitibi-Témiscamingue, on est une région minière. On l'était dans le passé, puis on va l'être encore dans le futur. Donc dans cette perspective-là, comme société, comme collectivité, on souhaite jusqu'à maintenant se donner des moyens de développer, en accord avec l'industrie, de développer cette industrie, en accord avec les industriels.

160 C'est une des raisons pour laquelle en Abitibi-Témiscamingue notamment, on a mis sur pied ce que vous avez peut-être entendu parler jusqu'à maintenant, ce qu'on a appelé notre créneau, créneau Techno-mines souterraines avec l'organisme phare qui est MISA, auquel personnellement l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est appelée à collaborer à différents niveaux, moi-même, Denis et même Bruno.

165 Il est évident qu'une des raisons pour laquelle on a choisi comme institution d'intervenir de façon active dans cette stratégie-là, c'est qu'on souhaite évidemment, et c'est un peu dans cette même perspective là qu'on se situe pour l'université, on souhaite se donner les moyens de construire et de développer.

170 On souhaite réussir à atténuer les effets, parce qu'il y a des effets négatifs, que ce soit les  
cycles haussiers ou les cycles baissiers qu'on observe au niveau du prix des métaux ou autres  
dans le secteur minier, ou que ce soit encore le fait qu'une entreprise exploite une mine à ciel  
ouvert ou une mine souterraine, on sait très bien que la durée d'exploitation a un début et une fin;  
175 puis lorsqu'au moment où il y a une fin, bien, il faut passer à autre chose comme collectivité et  
comme communauté.

Les mines viennent, exploitent et repartent, mais nous, on reste, OK! C'est donc dans  
cette perspective-là que l'université, avec les milieux, avec MISA, avec Techno-mines  
souterraines, avec l'ensemble des organismes de la région, on tente de se donner des outils pour  
180 assurer un développement, un développement plus durable à l'industrie, mais un développement  
plus durable surtout aux communautés.

Et c'est dans cette perspective-là, depuis je dirais dans l'ensemble de nos activités, avec  
lesquelles l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue intervient.

185 C'est sûr qu'il y a des sujets, quand on pense au projet, notamment le projet qu'on a sur  
la table actuellement, il y a des sujets plus sensibles que d'autres avec lesquels on doit travailler.

Il y a bien entendu toute la question de la gestion des résidus miniers, toute la question  
190 du comportement des eaux souterraines, la santé et sécurité des travailleurs.

L'UQAT, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, dans chacun de ces  
domaines-là, on possède une expertise qui est unique, qui est poussée et qui est reconnue aussi  
au niveau national mais aussi au niveau international. Et on compte évidemment l'utiliser à bon  
195 escient aussi au niveau régional avec les entreprises concernées.

Il y a aussi des questions plus sensibles au plan humain. Il y a bien entendu certains  
changements heureux, mais il y a aussi des changements plus traumatisants que le projet  
impose aux populations concernées.

200 Il est sûr qu'on propose de les suivre, de les interpréter, d'accompagner, de trouver des  
solutions, d'accompagner les populations grâce notamment aux expertises qu'on a développées  
avec la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités ainsi qu'avec le Laboratoire  
de recherche pour le soutien des communautés.

205 Incidemment, nos chercheurs, au sein de ces deux (2) instances-là, ont déjà commencé à  
travailler, ont déjà déposé des projets auprès de certaines instances pour non pas seulement  
observer, mais surtout accompagner les gens et voir à trouver les meilleures solutions à des  
problématiques possibles ou autres.

210 Donc c'est pas uniquement un observatoire, on n'est pas seulement là pour observer,  
mais c'est un des éléments, un des fils distinctifs de la Chaire Desjardins en développement des

215 petites collectivités qu'on a mis sur pied en 1993 qui est vraiment d'accompagner les communautés, les collectivités dans cette perspective-là.

220 L'UQAT, bien entendu, on s'inscrit dans le projet de multiples façons. Personnellement, je siège moi-même au conseil d'administration du fonds Essor qui a été mis à la disposition de la communauté par le groupe minier Osisko. L'objectif, c'est de s'assurer, bien entendu, que les fonds vont servir à la population malarticoise bien entendu. Je dirais que c'est un premier pas dans la bonne direction.

225 On est très heureux, comme collectivité, de voir cela se mettre sur pied, d'autant plus que la compagnie a pas encore, l'entreprise en question n'est pas encore en production, n'a pas encore de revenus.

Il est évident que, je le dis, c'est un pas dans la bonne direction, mais il y a évidemment d'autres pas qui vont devoir être franchis au fur et à mesure effectivement si le projet avance, au fur et à mesure de l'avancement de ce projet-là.

230 De son côté, vous le savez peut-être, le secrétaire général de l'université préside aussi les travaux du Groupe de consultation de la communauté, une entité tripartite qui s'occupe pour l'instant des gens, des personnes, des organismes qui sont notamment concernés par la délocalisation des occupants du secteur sud.

235 Il y a aussi certains de nos professeurs, nos professeurs-chercheurs qui avisent l'entreprise ou encore qui travaillent avec des consultants ou autres, d'autres qui outillent et conseillent des organismes environnementaux, des organismes de vigie.

240 On estime, comme institution universitaire, comme organisme, comme membre d'une collectivité, on estime qu'il est de notre devoir de contribuer à ce projet-là ou à tous les autres projets, mais à ce projet-là à tous les niveaux. On est conscients, il est évident que notre université, compte tenu de sa crédibilité et compte tenu de son ancrage dans le milieu, on doit aller plus loin dans nos expertises, on doit accompagner le milieu, on doit transférer notre expertise et les observations critiques développées par notre personnel.

245 Parce qu'évidemment, il va y avoir, il y a déjà et il va continuer, advenant la poursuite du projet, il va continuer à avoir des changements importants dans la société malarticoise et dans la société régionale.

250 Au plan social, nous essayons de bien documenter bien entendu les effets sur la qualité de vie ou la santé d'une population qui est en train de voir tout son univers transformé.

255 On est bien conscients des blessures que ça cause et que ça va très certainement continuer à causer.



260 Dans un autre domaine, dans le domaine des ressources hydriques souterraines, il va nous falloir mieux comprendre la dynamique de l'aquifère au niveau du roc et au niveau de l'esker bien entendu, du fait de son impact sur l'approvisionnement en eau des citoyens et là aussi, on a développé une expertise comme institution universitaire en partenariat avec d'autres bien entendu, avec d'autres institutions.

265 Dans le domaine de la caractérisation des résidus, on va pousser notre expertise sur l'utilisation bien entendu des rejets épaissis que la Corporation minière Osisko compte mettre en œuvre.

270 Enfin, on compte aussi apporter notre contribution à la formation des ingénieurs miniers, des experts en sciences de l'environnement, des gestionnaires d'entreprises et de projets, des éducateurs bien entendu aussi, pour satisfaire les besoins d'un milieu en pleine croissance.

275 Vous savez, il y a des mines qui s'exploitent depuis l'existence même de l'Abitibi-Témiscamingue; nous, on a vingt-cinq (25) ans d'existence cette année, ça fait quarante (40) ans qu'on offre des services universitaires dans la région, et c'est cette année, la première année où on offre une première année de formation du bac en génie minier. Donc ça demande beaucoup d'efforts, mais on réussit, et on compte bien entendu continuer à former des experts avisés qui vont effectivement par la suite aider à développer cette industrie-là, à la développer ici en Abitibi-Témiscamingue, mais aussi à exporter notre expertise ailleurs dans le monde.

280 On va donc bref transférer le développement de connaissances dans notre milieu, en appui bien entendu au milieu, en appui au projet, en appui aux populations.

285 On va aussi exercer notre rôle de vigie et bien entendu notre rôle critique, parce que c'est une fonction importante d'une institution comme la nôtre, tout au long des années, car on est bien conscients et attentifs aux questions qui sont soulevées, qui ont été soulevées depuis quelques semaines, depuis quelques mois ici en Abitibi-Témiscamingue, ici aussi aux auditions auxquelles on assiste au cours des derniers jours, des questions qui ont été soulevées, que ce soit par la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine ou autres.

290 On espère bien entendu apporter des réponses ou des solutions à plusieurs de ces préoccupations-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous pouviez conclure.

295 **PAR Mme JOHANNE JEAN:**

Je conclus en vous remerciant. Dans ce cas-là, je vais conclure en vous remerciant! Il était court, mais j'en ai ajouté, il faut croire!

300 En vous remerciant de l'attention que vous portez à la population locale et au milieu depuis le début des audiences.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

305 Je disais ça parce que je voyais le temps filer, puis on aurait quelques questions à vous poser.

**PAR Mme JOHANNE JEAN:**

310 Allez-y.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

315 Alors vous nous avez tendu un peu une perche quand vous avez parlé de l'opération pour restaurer le site minier, pour réduire l'empreinte environnementale.

Qu'est-ce que vous vouliez dire par là? Vous aviez des éléments additionnels, qu'est-ce que vous voulez faire valoir en particulier?

**PAR Mme JOHANNE JEAN:**

320 Bien, je laisserais mon collègue Bruno, si vous permettez, y répondre de façon plus précise.

**PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:**

325 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Ce qu'on veut dire par là, c'est que présentement, une option qui nous semble intéressante, et je pense qu'il est important de le souligner, c'est lorsqu'une nouvelle mine démarre, on devrait toujours se questionner, est-ce qu'il y a une empreinte existante sur le territoire qui pourrait être utilisée pour stocker les nouveaux rejets. Ainsi, on minimise les nouvelles empreintes sur le territoire.

Et lorsque c'est fait d'une façon stratégique, on peut même restaurer l'ancien site et régler un problème qui est souvent la responsabilité de l'État en ce qui concerne les sites abandonnés.

335 C'est ce qui a été fait entre autres au site Manitou avec le projet Goldex de la compagnie Agnico-Eagle, et c'est ce qui est proposé ici par Osisko.

340 Les détails, je veux pas entrer dans les détails, mais le concept d'utiliser une ancienne empreinte pour localiser les nouveaux rejets et en profiter pour restaurer le site, pour nous, ça devrait être toujours favorisé, et du point de vue du projet Osisko, pour nous, c'est un point très

positif du projet, sans se prononcer sur les autres aspects, mais pour nous, ça, c'est un aspect très positif.

345 Évidemment, il y a des détails qu'il faut s'assurer, et je pense qu'il y a eu des questions de soulevées par différents intervenants, mais le concept même, pour nous, ça doit être clair, c'est un concept qui est très positif d'un point de vue environnemental.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

350 OK, j'ai très bien compris, merci.

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

355 Dans le même sens, si un projet est accepté et qu'il y a une fosse donc qui va être formée, quel intérêt voyez-vous donc, donc est-ce qu'il y a dans la même direction, en termes d'empreinte environnementale, qu'est-ce que vous voyez comme usage potentiel de cette fosse-là?

360

**PAR Mme JOHANNE JEAN:**

Dans un, comment je dirais...

365

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Par exemple, il y a, bon, il est proposé, comme j'ai indiqué hier, dans l'étude d'impact, que ça puisse être utilisé éventuellement pour y enfouir d'autres résidus miniers, par exemple.

370

Alors dans la même lignée de l'empreinte environnementale, est-ce que vous y verriez un intérêt à ce type d'utilisation là de la fosse?

**PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:**

375

Ah, c'est sûr que oui. Le concept est bon dans le cas du site East Malartic pour restaurer. Si éventuellement la fosse demeurerait vide et puis qu'il y aurait une nouvelle mine qui opérerait dans les environs, il est clair que d'utiliser la fosse pour stocker d'autres rejets, ce serait une option intéressante d'un point de vue environnemental. Ça limiterait une nouvelle empreinte sur le territoire; on utiliserait une empreinte qui est déjà existante.

380

Évidemment, il y a des préoccupations qui pourraient se poser au niveau de la migration des contaminants, est-ce que l'eau migre rapidement ou non. Ça dépend de la caractérisation du massif, etc.

Mais de façon conceptuelle, ce serait certainement une approche qui serait intéressante.

385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez dit tantôt, madame, que vous intervenez sur les techniques de résidus miniers. Qu'est-ce que vous pensez de la technique des résidus épaissis?

390

**PAR M. DENIS BOIS:**

La technique des résidus épaissis, c'est une technique qui s'est développée particulièrement pour réduire entre autre l'utilisation des digues, des digues importantes qui, elles, risquent d'amener des problèmes différents, des problèmes de stabilité.

395

Et naturellement, c'est une approche qui est extrêmement valable, une approche qui sans doute va devoir être poursuivie, sur laquelle on va devoir poursuivre les études. C'est une approche sur laquelle on travaille d'ailleurs pour différentes entreprises ici et ailleurs dans le monde.

400

Donc c'est une approche intéressante.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

405

Vous dites que c'est intéressant, mais que vous y travaillez?

**PAR M. DENIS BOIS:**

410

Oui, en fait, tout est une question de caractérisation et de suivis. On fait des suivis sur la performance, si on veut, de ces matériaux-là.

Bruno, si tu voulais peut-être poursuivre là-dessus?

415

**PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:**

La technique est intéressante pour plusieurs raisons. Premièrement, elle limite la ségrégation des particules. Donc on a un empilement qui est plus homogène par rapport aux méthodes conventionnelles; donc on se retrouve avec des matériaux avec une meilleure homogénéité, plus faciles à restaurer habituellement. On peut même faire de la restauration graduelle, ce qui est difficile à faire avec des méthodes conventionnelles.

420

C'est sûr qu'on minimise, on récupère davantage l'eau, donc parce qu'ils sont épaissis, on peut récupérer davantage l'eau à l'usine, donc au niveau de la recirculation, habituellement, c'est favorable.

425

430 Et c'est sûr que d'un point de vue stabilité physique des digues, on n'a pas à construire des digues de retenue du même type. Actuellement, ce sont plus des digues, des bermes extérieures, c'est en forme de cône, et puis on construit des digues pour contenir les rejets, alors que normalement, il faut construire des digues pour entreposer un matériau qui est très liquide et de l'eau. Donc d'un point de vue de stabilité géotechnique, c'est habituellement favorable.

435 Et il est certain qu'on va aussi amener le fait que l'empreinte est généralement minimisée, malgré que moi, ma perception, c'est que c'est plus du cas par cas.

Donc il y a des avantages et des inconvénients. Il y a encore des choses à connaître. Nous, on fait de la recherche sur ce domaine-là, on a écrit un papier en 2007 où on présentait les avantages et inconvénients, ça a été publié dans la Revue canadienne de géotechnique.

440 On essaie de voir qu'est-ce qui doit être encore étudié. Et il est clair, dans le cas d'Osisko, c'était la meilleure option à prendre, étant donné les volumes de rejets qui sont prévus; et pour restaurer en même temps l'ancien site, à notre avis, c'est une approche qui était nettement à privilégier.

445 Mais il reste que mettre ce type de rejet là en climat nordique, il y a pas beaucoup d'expérience encore. Il y a sûrement d'un point de vue opérationnel des défis qui vont devoir être relevés par la compagnie, mais les défis, à notre avis, sont pas suffisants pour empêcher d'appliquer la technologie. Ça demeure un défi, mais un défi qui est relevable, puis qui devrait, en tout cas, qui, pour nous, cette technologie-là mérite d'être utilisée dans un contexte comme celui-là, et il est même préférable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci. Monsieur Locat.

455

**PAR LE COMMISSAIRE:**

460 Un peu dans le même sens, mais peut-être un peu plus général! Vous identifiez différents éléments pour lesquels l'état des connaissances où les aspects sont encore sensibles, à savoir qu'on n'a pas nécessairement toutes les réponses.

465 Ma question serait la suivante! Si on regarde ces problèmes-là sous l'angle de ce qu'on appelle le principe de précaution, vous savez que si vous dites par exemple qu'il y a des connaissances qui sont encore à acquérir, ma question qui viendrait, ce serait à savoir, d'après vous, quels seraient les éléments que vous avez identifiés, que ce soit l'eau, les résidus, enfin, vous allez me dire ce qui est ici, pour lesquels il faudrait avoir la connaissance a priori, autrement dit, qui seraient essentiels à connaître pour prendre une décision, à savoir l'acceptabilité d'un projet?

470 Autrement dit, comment est-ce que vous voyez ou conciliez donc l'aspect, l'acquisition de connaissances, et est-ce que vous pourriez identifier des domaines pour lesquels il y aurait des a priori?

**PAR M. DENIS BOIS:**

475 La question est claire. Je pense pas qu'on a fait l'étude ou l'analyse à ce niveau-là, à savoir si on était en mesure, est-ce qu'on peut penser que c'est suffisant, les connaissances sont suffisantes à ce moment-ci.

480 Peut-être que c'est un a priori sur lequel on peut penser que c'est de l'information qu'on serait en mesure d'acquérir relativement facilement, mais on n'a pas poussé cette investigation-là. Je vous avoue que la question est quand même assez...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

485 Bien en fait, ma question, je peux la simplifier peut-être, à savoir, dans votre compréhension du dossier actuellement, est-ce qu'il y a des éléments qui vous apparaissent comme devant être...

**PAR M. DENIS BOIS:**

Insurmontables?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

495 Non, suffisamment connus, autrement dit quel est notre niveau de connaissance, est-ce qu'elle est suffisante pour qu'on puisse avancer ou si on doit attendre avant d'avancer!

500 Autrement dit, vous savez, c'est toujours le même dilemme, à savoir, bon, on fait de la recherche, on met des questions à répondre, à un moment donné, bien, les gens veulent savoir, mais oui, quand est-ce que je peux démarrer, est-ce que j'attends avant, qu'est-ce qui est essentiel avant de pousser!

Donc c'est un peu dans ce sens-là, ma question.

505

**PAR M. BRUNO BUSSIÈRES:**

510 Je pense qu'un des aspects clés qui doit être résolu rapidement, c'est sur le potentiel de contamination des eaux des rejets. Donc ça, c'est déjà en cours, on a présenté, lors des autres séances, donc le potentiel de génération d'acides ou non.

515 Parce que ça a beaucoup d'impacts sur la façon dont on restaure éventuellement, la méthode de restauration qui est appliquée. Je pense que l'a priori, c'est que ces matériaux-là sont non problématiques, je continue de penser, à partir de ce que je connais, avec mon expérience, que je ne crois pas que ce soit des rejets qui soient nettement générateurs d'acides, même je ne pense pas qu'ils le soient, mais on n'a pas les preuves encore, on doit procéder à d'autres tests, et ça, c'est en cours.

520 Je pense que ça, c'est une des priorités, parce que ça a des impacts sur la façon dont éventuellement le plan de restauration du site. Et ça, c'est faisable, puis à mon avis, ce serait la première étape.

525 Pour ce qui est des autres aspects, je pense que ce qui est fait pour l'étape dans laquelle on est dans le projet, elle me semble acceptable. Je vois pas rien, considérant qu'on n'est pas dans l'ingénierie de détail, ça semble être raisonnable de ce que j'ai vu.

Donc il y aurait pas d'autres, je vois ça comme étant l'étape peut-être la plus importante; pour les autres, ça semble être selon...

530 **PAR Mme JOHANNE JEAN:**

535 Tout de même, toute la question des eaux souterraines, là, notamment celles contenues à l'intérieur des eskers, pour lesquelles il y a très certainement une nécessité de bien caractériser, comme on le fait ailleurs à d'autres endroits sur le territoire, de bien caractériser cette ressource-là, pour savoir de quelle façon elle migre, de quelle façon elle se maintient de bonne qualité.

540 Donc il y a très certainement quelques éléments de caractérisation qui devraient être faits, toute la question des eaux souterraines.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

550

555

## **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MALARTIC**

### **PAR LE PRÉSIDENT:**

560

Maintenant, on passerait à notre prochain intervenant, la Société d'histoire de Malartic s'il vous plaît.

Bonjour madame.

### **PAR Mme CAROLE ST-JARRE:**

565

Bonjour monsieur Fortin, monsieur Locat, madame! Je suis présidente de la Société d'histoire de Malartic.

570

Ça me fait plaisir, au nom de mon conseil d'administration, de vous présenter notre réflexion en lien avec le mémoire qu'on a déposé la semaine dernière.

Je vais vous en faire un court rappel!

575

Je vais vous rappeler les trois (3) principaux objectifs qui ont guidé notre réflexion! D'abord la Société regroupe des personnes qui s'intéressent à l'histoire.

580

Actuellement, nous avons deux cent dix (210) membres dont quarante-huit (48) corporatifs. Pour une population de trois mille cinq cents (3500) habitants, c'est quand même intéressant de le noter. Il y a un intérêt.

Notre deuxième objectif qui a guidé notre réflexion, c'est de répertorier et sauvegarder l'ensemble des ressources historiques se rattachant à l'histoire de Malartic.

585

Une société d'histoire, ça collecte, ça cumule des archives photographiques, textuelles et autres, ça les traite et ça les diffuse.

Dans l'ensemble, quand on parle d'ensemble de ressources, on pourrait élargir le concept et englober l'immobilier, l'architecture, le paysage, mais je dis bien on pourrait élargir le concept.

590

Notre troisième objectif qui nous guide, qui guide notre mission en général, c'est de sensibiliser les autorités à la conservation et la restauration des biens patrimoniaux.

595

Nous sommes une jeune société, nous avons neuf (9) ans. Ce dernier objectif, c'est un objectif qu'on poursuit de longue haleine, ça exige des ressources humaines et autres, et puis, bon, il faut le dire, c'est un organisme sans but lucratif, on pleurera pas sur le bénévolat, mais c'est une réalité, et les ressources nous ont fait défaut, nous font encore défaut parfois, mais là, l'occasion se présente vraiment, et ressources ou pas, on se présente devant vous aujourd'hui.



600 D'ailleurs, pour ce qui est de sensibiliser les autorités, on l'a fait plus activement je dirais depuis deux (2) ans. Par exemple, c'est grâce à la vigilance de la Société que des documents historiques vraiment qui remontaient à un déménagement qui a eu lieu déjà au début des années quarante ici et qui sont aux archives à Québec et confidentiels et tout et tout, on a pu sensibiliser la Ville à la conservation de ces documents-là qu'ils avaient.

605 On a aussi pu intéresser la Ville à notre participation à un fonds de documents qui a été créé en rapport avec le projet aurifère Canadian Malartic.

Et on est bien content de cette collaboration qui est en développement.

610 Et récemment, un comité tripartite formé de nous, de la Ville et de la Corporation minière Osisko a été formé par résolution municipale, pour étudier les projets de la Société en rapport avec ce projet-là et d'autres.

Alors voilà pour la sensibilisation qui a guidé notre réflexion jusqu'à maintenant.

615 Notre réflexion est aussi guidée bien sûr par l'objet même de la Société qui est intéressée par l'histoire de Malartic. Cette histoire-là est directement liée au développement minier et forestier; ce sont les deux (2) cœurs, si on veut, de Malartic, à celle de ses habitants, de ses infrastructures, bref de son patrimoine en général.

620 Nous sommes aussi intéressés par l'histoire de la Canadian Malartic Mines Limited qui, vous le savez sans doute, a été explorée dès 1923 à l'emplacement actuel. C'est aussi le site principal de l'exploitation à ciel ouvert qui s'en vient.

Bien sûr qu'on est très sensible à cette histoire-là en particulier.

625 Puis on est finalement intéressé par les impacts patrimoniaux du projet minier, et ces impacts-là sont les impacts immobiliers, si on veut, qui ont été soustraits à l'étude d'impact environnementale.

630 Ce qui fait que par rapport à ces objectifs-là et par rapport à l'objet aussi de nos travaux, on est préoccupé par la perte. En gros, c'est ça, c'est une perte, on va vivre une perte d'édifices, on va vivre une perte de sites et une perte de paysages.

635 Vous permettez que je rappelle le contexte de notre intervention quand même qui s'est fait tardive, reconnaissons-le! Et on le fait maintenant, je l'ai évoqué tantôt.

640 Mais ça reste que quand tout ça a commencé il y a quelques années, vous savez, l'or, c'est un attrait, un très grand attrait pour n'importe qui, et on était un peu sceptique. On a l'habitude ici des explorations et il y avait un certain scepticisme et une certaine incrédulité, et c'est sûr que quand les maisons ont commencé à circuler, bon, on disait, ça y est, ça va, bon.

On manquait de ressources aussi encore une fois pour monter aux barricades et dire, on veut sauvegarder, bon. Et on pensait surtout que c'était la primauté du Conseil municipal et son Comité consultatif en urbanisme de prendre, passez-moi le mot, le leadership de cette sensibilisation qu'il aurait fallu avoir à l'époque.

645

À leur décharge, il faut dire que c'est une municipalité modeste qui a des modestes moyens et parfois, les connaissances ne sont pas au rendez-vous. Et je le dis en toute honnêteté et sans mépris aucun; même nous, on en apprend à tous les jours.

650

Et devant le silence aussi notable des différentes instances concernées, il y a quand même plusieurs ministères qui sont concernés aussi dans ces bâtiments-là, on fait référence entre autres aux cinq (5) bâtiments institutionnels, bien nous, on s'est dit, bon, on y va, c'est dans notre mandat élargi, et puis allons-y!

655

Mieux vaut tard que jamais.

660

Parlons bien, nommons les biens culturels, si vous voulez, ou les éléments patrimoniaux qui, concrètement, seront perdus. Par exemple le secteur sud où vraiment l'essentiel se passe actuellement, le déménagement, la démolition des bâtiments résidentiels, ça entraîne la disparition de ce site historique, s'il en est un, c'est celui-là. C'est le vieux Canadian Malartic, et c'est une partie du Vieux-Malartic. Je dis vieux, si vous voulez, en toute modestie, comme on va dire le Vieux-Québec, le Vieux-Munich mettons, bon.

665

Chaque époque contribue à l'édification du patrimoine bâti et il y a là quelque chose, en tout cas, qu'il aurait peut-être fallu observer mieux.

670

Sera aussi perdue la rue de la Paix telle qu'on la connaît. La démolition prévue des bâtiments scolaires, il y en a trois (3) dont celui-ci, bon, deux (2) édifices de service, HLM, CHSLD, ça va modifier profondément le paysage et ça va modifier la nature même de cette artère-là qui est une artère historiquement très importante. Elle part de la rue Abitibi qui est l'artère principale, c'était la First Street, c'est elle qui menait à la mine, et ça a toujours été une rue rassembleuse, à cause de la fonction scolaire, sociale, religieuse, il y avait trois églises. Bon, voilà, c'est un lieu historique, si on veut, en ce sens-là.

675

Et finalement, le village de Norrie, c'est le village, les mines avaient un village. Alors le village de Norrie a commencé à s'édifier en 1934-35. On le pense pas comme un élément historique, mais c'en est un.

680

Quand on vient de Val-d'Or, Montréal, de cette direction-là, c'est la première chose qu'on voit. On voit le château d'eau, on voit le chevalement, on voit les bâtiments, il en reste quelques-uns encore, et on pense que ça mérite l'attention au point de vue historique.

Puis ces sites-là font partie, Norrie y compris, de notre paysage.

685 Il faut nommer aussi l'impact historique. Il est moins palpable, il est plus subtil, il est abstrait, si on compare aux édifices par exemple, ce qui est visible.

690 Les villes, à notre point de vue, que ce soit au Québec ou ailleurs, les villes ont un devoir, et je dis villes avec un S, puis villes au sens de collectivités, autorités et citoyens, les villes ont un devoir de conservation et de mémoire.

Parce que le patrimoine, c'est une affaire de culture, c'est une affaire de valeur, c'est une valeur de racines et c'est une affaire de savoir. C'est à travers ce patrimoine qu'on apprend qui on est, et quand on sait qui on est, on peut savoir, bon, où l'on va.

695 Le patrimoine, c'est une affaire d'intégrité aussi du paysage et des sites. Finalement, le patrimoine, c'est un repère identitaire.

700 Si vous me permettez, cet édifice-ci a soixante-dix (70) ans, il y en a beaucoup parmi nous qui ont fait leur première communion ici, bon, parce que l'église avait brûlé, etc. Écoutez, on peut pas tout conserver, mais enfin, c'est un fait historique!

705 Au point de vue historique encore, la structure de remplacement de nature sécuritaire qui va être mise en place ne nous soustrait pas, croyons-nous, comme collectivité, à ce devoir de conservation et de mémoire.

710 Il importe historiquement parlant de laisser en héritage durable aux générations futures des témoins de notre histoire – et en héritage durable aux générations futures, c'est une citation d'un dépliant fort intéressant de la Corporation minière Osisko. Ce serait intéressant qu'ils ajoutent par exemple à leur aspect social et communautaire, qu'ils ajoutent quelques points pour leur contribution à l'histoire.

715 Ce qu'on pense du projet minier aurifère Canadian Malartic, comme société d'histoire, la Société constate que l'ensemble immobilier dont il est question, l'ancien et le nouveau, est déjà en profonde mutation.

720 La Société se réjouit aussi de l'apport positif du projet pour le territoire de Malartic et ses habitants. La Société déplore que l'ensemble immobilier ait été soustrait à l'étude d'impact. Idéalement, la Société souhaite que tout soit mis en œuvre pour sauvegarder les éléments patrimoniaux concernés, entre autres les édifices institutionnels et industriels et leur paysage.

725 Vous comprendrez que, comme société d'histoire, on est un peu mal à l'aise quand notre mission est de sensibiliser à la sauvegarde et à la conservation, de venir dire que bon, on souhaite idéalement.

Ceci étant, et toujours en rapport avec le deuxième objectif, on formule cinq (5) recommandations.

Premièrement, que le promoteur Corporation minière Osisko inscrive son projet à l'enseigne de l'esprit et de la lettre de la Loi sur le développement durable, de la Loi sur les biens culturels et de la Charte du paysage québécois.

730

Qu'il me soit permis de rappeler que les seize (16) principes qui guident les entreprises et les autorités en général au Québec, prises dans la Loi sur le développement durable, parmi ces seize (16) principes-là, il y en a trois (3) que je porterais à votre attention par rapport à la société d'histoire!

735

Le principe d'accès au savoir. On a le devoir, au fond, de voir à l'éducation et à la recherche, à la formation de l'ensemble de la collectivité comme entrepreneur dans le respect du développement durable.

740

L'autre principe qui est intéressant, c'est la protection du patrimoine culturel. Et quand le législateur définit ce qu'est le patrimoine culturel, et la définition dont devrait tenir compte un entrepreneur, un promoteur, c'est toujours la définition du rapport Arpin qui remonte à 2000, c'est que le patrimoine culturel, c'est une définition qui est admise ici au Québec, elle fait partie de la loi:

745

"Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération, et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent."

750

On recommande, toujours dans le premier, dans le même ordre d'idées, que le promoteur inscrive son projet dans sa propre histoire. Ce projet-là se réalise parce qu'historiquement, il y a des données minéralogiques, géologiques et autres qui le justifient. C'est fort intéressant, 1923, 1934 quand l'exploration a repris, alors je pense que le promoteur, on s'attend que le promoteur va tenir compte de ça. C'est sa propre histoire.

755

On recommande, en deuxièmement, que soit conservée la mémoire du site de l'ancien chantier minier de la Canadian Malartic Gold Mines Limited, du site du quartier résidentiel dit quartier sud, du site de l'actuel rue de la Paix et des cinq (5) édifices institutionnels de la rue de la Paix.

760

Troisièmement, on recommande que soit sauvegardés des objets témoignant de l'histoire des éléments patrimoniaux en question.

765

On recommande que la demande de citation qu'on a adressée à la Ville de Malartic comme monuments historiques du château d'eau et du chevalement numéro 4 de l'ancien chantier minier de la East Malartic qui est maintenant propriété de la Corporation minière Osisko, on recommande que cette demande soit étudiée en profondeur.

770 Cinquièmement, on recommande que soit portée une attention particulière aux bâtiments encore existants du village de Norrie.

En conclusion, monsieur le Président, je me permets une autre citation:

775 "Le patrimoine, c'est ce qui apporte à notre compréhension de l'histoire, des lieux et des peuples. Il détient de nombreuses valeurs que lui attribuent différents sociétés, il est le reflet d'un certain mode de vie et est intimement lié au développement des communautés."

780 La Société d'histoire se prétend le gardien et veut être le gardien de par sa mission de ce patrimoine. On en est bien sûr devant des faits accomplis, mais en tout cas, on souhaite et on veut et on recommande de conserver et sauvegarder tout ce qui est possible de faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785 Merci beaucoup.

**PAR Mme CAROLE ST-JARRE:**

790 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

795 Vous avez parlé du déménagement de 1940, au début de votre présentation. Moi, j'aimerais savoir s'il y a des enseignements à tirer qui permettraient à la Société de pouvoir peut-être mieux tirer son épingle du jeu?

**PAR Mme CAROLE ST-JARRE:**

800 1940, c'est que les choses ont évolué, et pour ce qui est de la question communautaire, de la question sociale, on doit reconnaître que les choses se passent fort différemment, et c'est fort heureux.

805 Pour ce qui est de l'histoire, d'une certaine façon, l'histoire se répète, mais encore une fois, les conditions ne sont pas les mêmes. À savoir les déchirements au plan personnel, écoutez, ce n'est pas vraiment notre rôle d'intervenir à ce niveau-là. On peut l'observer, et on pourra en rendre compte éventuellement quand on écrira cette histoire-là.

810 Mais nous, on observe les faits. On est en train de regarder, et il semblerait qu'il y a même quelques résidences qui sont déménagées, qui ont déjà été déménagées en 43. Vous savez, elles vont et elles viennent.

815 Bon, historiquement, c'est intéressant. Mais la Loi des mines, pour ce que j'en sais, bon, il y a eu quelques changements, mais sensiblement elle est la même. Bon, c'était des terres de la Couronne, et les faits veulent que c'est ici maintenant, à proximité il y avait quatre (4) chantiers miniers là à un moment donné en 40; en 40, il y avait quatre (4) mines qui fonctionnaient, et il y en avait trois (3) ici vraiment.

820 Alors voilà! Ce qu'on a pour documenter ça, ce sont des photos d'archives du gouvernement de l'époque et les rapports.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

825 Donc pas d'enseignement pour dire si on avait procédé de telle façon, on aurait pu conserver plus d'archives?

**PAR Mme CAROLE ST-JARRE:**

830 Bien sûr, bien sûr. Bon, c'est sûr que les moyens le permettent mieux aujourd'hui.

J'ai en mémoire le cas de Thetford-Mines qui est un peu plus dramatique, dans le sens qu'il y a cinquante (50) ans, en tout cas apparemment qu'il existe très peu de traces photographiques ou autres de cette situation où les maisons ont été déménagées, bon.

835 Est-ce que je dois dire heureusement, ici, ce ne sera pas le cas, parce qu'on documente et on collabore, bon, on peut dire ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840 Merci. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

845 J'aurais une question concernant l'étude d'impact qui quand même aborde un peu certains aspects du patrimoine.

Alors je me demandais si vous aviez été consultée pour ce volet et qu'est-ce que vous pensez des conclusions ou observations du rapport?

**PAR Mme CAROLE ST-JARRE:**

850 À ma connaissance, on n'a pas été consulté comme tel.

La notion de patrimoine est une notion qui est bien définie maintenant, mais quand on parle de patrimoine et de bâtiments historiques, ceux-ci ne sont pas cités. Ils ont été bien

855 entretenus, mais ils sont pas cités comme tels par la municipalité. Et ils sont probablement pas  
"citables", entre guillemets, parce que pour qu'ils soient cités, il faut qu'ils aient un intérêt  
historique et historique national.

C'est difficile à débattre, on n'a pas de madame Phyllis Lambert-Lagacé parmi nous, bon!

860

Mais à ma connaissance, on n'a pas été consulté comme tel. Ce que j'ai lui, moi, dans  
l'étude, puis dans les premiers travaux, les premiers avis, il y a une sensibilité, et c'est leur terme  
exact, une sensibilité envers les éléments patrimoniaux. Mais une sensibilité envers les éléments  
patrimoniaux, en tout cas, nous, c'est ça qu'on dit. On a cette sensibilité-là, et on veut que ce soit  
865 reconnu et travaillé avec les instances concernées.

Mais il est pas fait, à ma connaissance, état plus en profondeur, parce que,  
reconnaissons-le encore une fois, ce ne sont pas des bâtiments cités. Mais c'est plus par rapport  
à la mémoire qu'ils représentent et ça, on y tient.

870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous avez fait votre demande à la Ville pour que les monuments historiques,  
quelle a été la réaction de la Ville?

875

**PAR Mme CAROLE ST-JARRE:**

Je vous ai parlé un peu de la sensibilisation de la Ville qu'on a avec eux, bon. Je vous ai  
parlé peut-être du manque de connaissances, et je le dis, encore une fois, de façon très polie,  
880 dans le sens qu'on peut pas tout savoir tout le temps.

On a fait cette demande fin novembre, et la réponse nous est venue, c'est à la Ville qu'on  
s'adresse, les demandes, le législateur dit que vous adressez la demande au Comité consultatif  
d'urbanisme, et la réponse nous est venue, non pas de la Ville, mais de copie conforme d'une  
885 lettre que la Corporation minière Osisko a adressée à la Ville.

Nous, on a eu une copie, mais nous, la réponse de la Ville, on l'attend toujours.

Par ailleurs, il y a un comité de formé, on n'a pas encore eu de rencontre, ce sujet-là va  
890 être abordé. Mais le fait est que la Ville elle-même qui est interpellée en termes de la loi n'a pas  
vraiment donné suite. On n'a pas, je dirais, même pas un accusé réception.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

895

Merci beaucoup.

**PAR Mme CAROLE ST-JARRE:**

C'est moi qui vous remercie, bonne journée.

900

---

**MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE MALARTIC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'inviterais maintenant le représentant du Musée minéralogique de Malartic s'il vous plaît.

910

Donc monsieur Massicotte?

**PAR M. JEAN MASSICOTTE:**

Jean Massicotte, directeur du Musée minéralogique de Malartic.

915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous écoutons.

920

**PAR M. JEAN MASSICOTTE:**

Merci.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Le Musée...")**

925

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, premier paragraphe, fin, "... différents services.")**

Quand on parle de différents services, on parle d'une exposition permanente; on parle aussi, on a une exposition temporaire présentement.

930

On a également une exposition itinérante qu'on peut mettre en circulation, on peut dire même à travers le pays, dans les autres musées.

935

On a des trousse éducatives aussi pour les écoles, très intéressant, au niveau primaire, deux (2) trousse éducatives qui circulent présentement allègrement dans les différents écoles de la région, puis même de la province.

Une trousse qui s'appelle "Roches et minéraux", puis l'autre trousse "Exploration".



940 Le musée organise également une exposition industrielle, l'exposition minière et forestière, et également le club minéralogique. D'où là les services par lesquels on rejoint nos douze mille (12 000) personnes à peu près, nos douze mille (12 000) visiteurs par année.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, début, "Notre musée...")**

945

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, troisième paragraphe, fin, "... Canadian Malartic.")**

950

Parce qu'il faut dire que le musée, lui, il existe depuis 1972, puis en 1972, qu'est-ce qui a fait que le musée est à Malartic et non pas dans une autre ville de la région, c'est la fierté des travailleurs d'ici, c'est la fierté des travailleurs miniers qui, à l'époque, ont été chercher différents objets, des pièces dans les mines.

955

Parce que vous voyez, en 1972, il y avait pas possibilité pour les enfants, puis même pour les femmes, de descendre dans les mines puis pouvoir visiter. Donc les mineurs avaient une certaine fierté aussi pour pouvoir montrer à leur famille qu'est-ce qu'il en était du travail, de leur travail.

960

Donc pour eux, le besoin, en 1972, il y avait une petite église qui ne servait plus à Malartic, c'est qu'ils sont allés dans les différentes mines de la région aller chercher des pièces, des équipements, des minéraux pour que ce soit représentatif de ce qu'était leur travail. Au début, c'était consacré pour leur famille, puis en peu de temps, bien entendu, c'est devenu un musée touristique fort intéressant.

965

Fort intéressant, parce que ça a pas pris de temps, en 1979, le ministère de la Culture a décidé d'accréditer ce musée-là. Accréditer dans le sens, quand on accrédite, c'est parce qu'on le reconnaît, donc le musée, depuis 1979, a été reconnu et accrédité par le ministère de la Culture.

970

Puis bien entendu, depuis 1979, il se passe beaucoup de choses à Malartic, il s'en est passé beaucoup au musée. Il y avait une volonté régionale aussi, parce que, bon, au niveau touristique, tout le monde se développe, puis il y avait une volonté régionale d'avoir une descente souterraine, parce qu'au niveau de la région, on trouvait intéressant de trouver un emplacement pour que les gens puissent aller visiter réellement une mine.

975

Le musée, qu'est-ce qu'il présentait, c'était une simulation de descente souterraine. On peut dire que la simulation, c'était très très très intéressant. Encore aujourd'hui, il y a des gens qui viennent nous voir au musée puis nous demandent, la petite simulation, est-ce que ça existe toujours, la petite cage qui brasse!

980

En fin de compte, c'était une simulation où il y avait des galeries de mine. C'était très très très bien fait, puis c'était des mineurs de l'époque aussi qui l'avait faite.

985 Ça fait que donc, je reviens, étant donné que la simulation, c'était tellement bien fait que ça donnait le goût justement d'avoir une réelle descente souterraine, puis malheureusement, la descente s'est pas faite, je dis malheureusement, c'est parce que la descente s'est faite dans la municipalité de Val-d'Or où il y avait une rampe, où il y avait des possibilités de pouvoir descendre des gens sous terre.

990 Donc ça a été une volonté régionale, puis à partir de ce moment-là, le musée, on a eu à faire une réflexion, puis aussi, on regardait qu'est-ce qu'on était au niveau de nos collections, parce qu'on s'est dit, s'il y avait une réelle descente souterraine à Val-d'Or, bien peut-être qu'à Malartic, notre produit sera pas aussi bon. Puis on avait une très très belle collection, on l'a toujours d'ailleurs, au niveau de la géologie, une collection de pierres et de minéraux.

995 Donc on a pris un virage majeur, si on veut bien dire, pour être complémentaire aussi à qu'est-ce qui s'en venait. Puis on peut dire aussi pour bonifier l'offre touristique et culturelle en région, d'avoir une descente sous terre, et d'avoir à Malartic toujours un musée, un musée régional. Mais depuis 1986, le musée, sa mission, c'est surtout au niveau de la géologie, la minéralogie.

1000 Je vous remercie de m'avoir permis de faire un petit historique du musée!

1005 Ça fait que comme je vous disais, c'est certain que les projets aussi à ce moment-là, ça a pas arrêté notre développement, ça, c'est très très important, parce qu'il y en a plusieurs à l'époque qui nous ont demandé, oui, mais comment vous allez faire, après ça, pour continuer à vous développer! Ça, c'est pas vraiment un problème, parce que vous voyez, on a réalisé un gros projet, c'est un projet majeur qui peut se réaliser à peu près on peut dire à tous les vingt-cinq-trente (25-30) ans.

1010 Le projet, c'est qu'on a relocalisé la bibliothèque municipale à même le musée, puis le musée, on présentait déjà une exposition permanente, puis on a construit une nouvelle salle d'exposition pour présenter des expositions temporaires, recevoir d'autres expositions itinérantes.

1015 Puis ça, c'est un gros projet, parce que vous voyez, c'est un projet de deux millions de dollars (2 M\$), puis tout à l'heure, quand j'ai mentionné qui qui avait participé au projet, le ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, la Ville de Malartic et le Musée minéralogique.

1020 Donc ainsi Osisko n'a pas été impliquée dans le projet, donc c'est pas Osisko non plus qui nous a influencés dans le choix qu'on était pour rester aux abords possiblement de la future mine à ciel ouvert. Donc c'est un choix qu'on a pris, puis c'est un choix qui a été fondé en plus sur dix (10) ans de travail.

1025 Parce que le projet d'amélioration et d'agrandissement du musée, ça a pris dix (10) ans avant qu'il se réalise.

1030 Puis je vais vous dire, tout à l'heure on faisait mention justement à la difficulté d'aller chercher du financement quand on est dans une petite ville de moins de cinq mille (5000) habitants. C'est que nous, le musée, on avait une quote-part aussi à payer là-dessus, puis le musée, c'est du bénévolat, c'est onze (11) personnes au niveau du conseil d'administration, puis notre quote-part à payer, c'était de deux cent mille dollars (200 000 \$). Puis on a réussi à aller chercher dans le milieu deux cent mille dollars (200 000 \$) pour pouvoir payer notre projet d'agrandissement.

1035 Ça fait qu'on est très heureux que le projet se réalise, puis maintenant, le projet est réalisé depuis le mois de novembre.

1040 À ce moment-là, bien là, nous entreprenons bien entendu avec notre futur voisin, parce que là, déjà là aussi dans notre projet, on savait, on avait entendu parler, puis de toute façon, on a pris les informations à savoir que la Corporation minière Osisko était pour ouvrir éventuellement une mine à ciel ouvert juste en avant, parce qu'il faut dire que le musée est situé juste en avant de ce qu'on pourrait appeler le parc linéaire ou la fosse.

1045 Donc déjà là, la première des choses qu'on a vérifiée, c'est de savoir si on était pour être touché par les opérations. Donc la question, la Corporation minière Osisko nous a dit que non, parce qu'on resterait finalement juste en avant du parc linéaire, donc on serait pas déménagé. Ça, c'est important, parce que quand on réalise un projet de deux millions (2 M\$), puis que ça fait déjà dix (10) ans qu'on travaille là-dessus, c'est pas pour se faire déménager un an après.

1050 Donc on a eu la confirmation de ça, puis notre choix, c'était justement de rester là, puis d'entreprendre aussi certains partenariats avec la compagnie minière Osisko.

1055 Je vous mentionne cette représentation où la collaboration avec la compagnie minière Osisko c'est deux (2) courtes capsules vidéo d'animation, un montage graphique, puis l'installation dans l'exposition d'un sismographe fonctionnel.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "Les capsules...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, fin, "... et innovatrice.")**

1060 D'ailleurs, on a déjà débuté aussi si on peut dire la représentation, parce que suite à la demande du tourisme, déjà au cours du dernier été, beaucoup de personnes qui venaient visiter le musée posaient des questions sur le projet Canadian Malartic d'Osisko.

1065 Donc on était déjà en mesure de présenter deux (2) capsules vidéo graphiques pour expliquer un petit peu le projet.

Puis tant qu'au déménagement des maisons, je pense que c'était quand même assez facile pour nous de le montrer, parce que justement, le quartier sud est juste en avant du musée.

1070 Ça fait donc on pouvait justement diriger les gens, puis leur dire, allez visiter le quartier, c'est ce quartier-ci qui était pour être déménagé.

Un point bien important aussi, c'est qu'on voulait pas rentrer dans le détail, dans le détail des déménagements ou dans la controverse.

1075 En fin de compte, on présente aussi les faits, puis c'est la même chose aussi pour l'ensemble des collections du musée, c'est qu'on s'en tient aussi à l'essentiel sans rentrer quand même trop dans le détail des choses.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "Le Musée...")**

1080

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin, "... et enrichissant.")**

Merci.

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Locat, une petite question rapide, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1090

La tour d'observation aurait quelle hauteur?

**PAR M. JEAN MASSICOTTE:**

1095 Ah, ça a pas encore été défini sur les plans. C'est certain que je pourrais poser la question ou j'ai déjà posé la question, puis c'est qu'on peut dire que les plans et devis n'ont pas été réalisés encore.

1100 C'est un projet intéressant, puis d'ailleurs, je vais vous dire, on parlait d'une tour d'observation, puis j'avais amené aussi différentes idées de quelle façon aussi qu'on pourrait visiter les installations de la mine, parce qu'on dit aussi, de plus en plus au niveau touristique et même culturel que c'est très intéressant d'avoir des visites industrielles.

1105 Donc c'est pour ça que pour l'instant, bien, on fait bien confiance aussi à la compagnie pour un partenariat, pour être en mesure justement de bien montrer le déroulement des opérations, puis de faire de ce site-là, étant donné que le musée quand même est bien localisé présentement géographiquement, juste à côté du site, de pouvoir avoir soit une tour d'observation, puis même pouvoir aussi aller sur le site visiter l'usine pour faire des visites industrielles.

1110

Ça fait que c'est certain, pour nous aussi, on entrevoit encore beaucoup d'autres projets, beaucoup d'autres projets que la compagnie est même pas encore au courant, mais là-dessus, comme j'ai dit, le musée s'est beaucoup développé au cours des dernières années, puis on entend de se développer encore énormément avec la Corporation minière Osisko.

1115

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup de votre témoignage.

1120

**PAR M. JEAN MASSICOTTE:**

Ça fait plaisir.

1125

---

#### **FORUM DE L'INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UQAM**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1130

Maintenant, j'inviterais les représentants du Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM.

**PAR M. ANDRÉ MORIN:**

1135

André Morin, membre du Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM. On va l'appeler le FISE pour raccourcir.

Donc il va y avoir une copie qui va être déposée évidemment de la présentation qui est un résumé en somme du mémoire qu'on a déposé, qui va être rajouté en annexe à ce mémoire.

1140

Et pour préciser que dans cette présentation-là aussi, faute de temps, nous allons principalement parler du comité de suivi environnemental; c'est le thème abordé dans cette présentation.

1145

Question de prendre de l'avance, on peut présenter le Forum de l'Institut des sciences de l'environnement!

1150

Le Forum de l'Institut des sciences de l'environnement, le FISE, c'est un groupe d'étudiants de deuxième et troisième cycles, donc à la maîtrise et au doctorat, et aussi de professeurs associés qui contribuent à la réflexion sur différents projets de développement au Québec.

1155

Plus spécifiquement, dans les dernières années, le FISE s'est positionné sur le dépotoir à Lachenaie à Montréal, aussi sur les enjeux nucléaires au Québec et sur le traité de Copenhague notamment aux gaz à effet de serre.

1160

Et puis donc dans cette même lignée, le FISE a cru bon de déposer un mémoire ici à cette Commission.

Donc dans cette présentation, nous allons donc présenter évidemment le Forum, chose faite. Nous allons avoir la position du FISE et parler de gouvernance environnementale, et faute de temps, ça va être le comité de suivi environnemental qui va être résumé à ce point.

1165

Donc la présentation, c'est déjà fait.

1170

Donc la position du FISE! Compte tenu que le projet minier proposé ne permet pas de répondre à certains principes de la Loi sur le développement durable, notamment santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, participation et engagement, compte tenu que le projet proposé évolue dans un cadre qui ne semble pas favoriser le développement des communautés d'accueil, le Vérificateur général du Québec soulignait à cet effet, et je cite:

1175

"Certaines régions sont fortement dépendantes de l'activité minière, elles doivent favoriser une utilisation responsable de la ressource au bénéfice des générations actuelles et à venir ou à tout le moins, leur garantir une juste compensation économique pour la perte de cette ressource non renouvelable."

1180

Pourtant, et toujours selon le Vérificateur général:

"Il apparaît qu'à partir des analyses disponibles, il est impossible d'établir de façon claire et objective si le Québec retire une compensation suffisante en contrepartie de l'exploitation de ses ressources minérales."

1185

J'aimerais, si vous pouvez, monsieur le Président, me le dire après huit (8) à dix (10) minutes, pour que je puisse laisser du temps à mon collègue de parler aussi. Donc je vais couper sur certaines diapositives!

1190

Donc toujours au niveau de la position du FISE! Compte tenu que la nouvelle stratégie minérale du Québec attendue pour la fin 2007 n'a toujours pas été déposée, ce qui ne nous permet pas d'intégrer cette stratégie dans notre analyse du présent projet;

1195

Compte tenu qu'il y a plusieurs groupes régionaux, notamment le CREAT, le REPAT et l'ABAT ont demandé un débat sur les mines, débat qui n'a toujours pas eu lieu et que la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas intégré ou encore ne s'est pas positionnée dans son plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011 sur les mines à ciel ouvert, thème qui n'est nullement utilisé dans ce plan, et que toujours, selon

ce plan stratégique de développement, la CRÉ a signalé qu'une de ses priorités est de contribuer à la reconnaissance du créneau Techno-mines souterraines comme phare de développement minier en Abitibi-Témiscamingue et au Québec;

1200 Le FISE pense qu'en raison des considérations qui sont ici résumées, que la Commission du BAPE doit demander au gouvernement du Québec de ne pas autoriser le projet Osisko, tant que les principes de développement durable ne sont pas intégrés au projet, tant que les recommandations du Vérificateur général qui peuvent être intégrées au projet, notamment l'analyse des principaux coûts et bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, ou  
1205 encore de réévaluation des droits miniers dans le but de s'assurer qu'ils sont suffisants pour compenser l'épuisement des ressources extraites, soient intégrées et finalement, tant que la nouvelle stratégie minérale du Québec soit déposée.

1210 Cela étant dit, le FISE est conscient que très peu de projets miniers ont été suspendus ou encore refusés au Québec. Le projet d'Oka nous apparaît comme l'unique.

1215 Ainsi, dans la mesure où le projet minier va de l'avant, mais également pour tout projet minier, il nous apparaît fondamental qu'un comité de suivi et de contrôle des performances sociales et environnementales soit créé. L'essentiel, bon, de la suite de la présentation portera sur ce comité de suivi!

Pourquoi un comité de suivi à Malartic?

1220 Comme nous l'avons déjà signalé, la création d'un comité de suivi environnemental pourrait favoriser l'atteinte du cinquième principe de la Loi sur le développement durable, soit la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent.

Un constat d'ailleurs souligné par le Vérificateur général du Québec.

1225 Par ailleurs, plusieurs résidents de Malartic ont déjà démontré l'intérêt et la pertinence de créer un comité de suivi indépendant composé de citoyens. Le MDDEP a d'ailleurs questionné le promoteur sur l'importance de créer un comité de suivi; le promoteur a répondu positivement à cette demande, en signalant que le Groupe de consultation de la communauté se définit comme une instance de consultation présente aux diverses étapes du projet minier.

1230 À cette fin, nous aimerions apporter une précision concernant le GCC, le Groupe de consultation de la communauté, on va continuer à l'appeler le GCC.

1235 Nous savons que l'entreprise a déjà mis sur pied ce groupe et qu'elle a rencontré à plusieurs reprises les citoyens et les représentants de la Ville de Malartic, ce qui nous apparaît comme une démarche importante.

Cependant, il nous apparaît difficile de parler de consultation du milieu, comme Osisko le fait dans son étude d'impact.

1240

Selon nos observations, le GCC a majoritairement traité d'informations ou encore d'informations qui tendent vers une consultation. Ainsi, une critique qui est souvent faite du GCC est le manque de représentativité du milieu, la formation, le choix des représentants de ce groupe et le mode de fonctionnement ayant principalement été opérationnalisé et régi jusqu'ici par le promoteur même.

1245

Ici, on présente une figure d'un texte qui date mais qui est encore citée à maintes reprises. C'est une représentation, une échelle au niveau de la participation citoyenne qui a été présentée en 1969 mais qui est utilisée encore une fois dans différents travaux.

1250

Donc toujours selon cette échelle, nous remarquons que l'information qui est le point 3, au plus bas niveau en ce qui concerne la participation, cette information peut être vue comme un flux d'information unidirectionnel par exemple d'un promoteur qui traite de son projet vers une communauté.

1255

Au deuxième niveau, donc on parle au point 4, nous parlons d'un processus de consultation où l'information va plutôt des résidents vers le promoteur, mais où aucun processus de prise en compte des préoccupations et des idées des citoyens n'est offert.

1260

À ce niveau, il nous apparaît que le GCC a intégré les principes de consultation en ce qui concerne le processus de relocalisation, mais rappelons-le, selon le MDDEP, la relocalisation des résidents ne fait pas partie du projet minier.

C'est un impact du projet, mais ce n'est pas une partie du projet.

1265

En troisième lieu, l'apaisement, on pourrait également dire un début de concertation ou une certaine concertation. À ce niveau, la redistribution des pouvoirs est faite par le biais de négociations entre les citoyens et les différents groupes d'intérêts.

1270

Pourquoi on a présenté ce tableau-là, c'est qu'on est convaincu qu'un comité de suivi environnemental doit inévitablement tendre vers un point 5 qui est la concertation, et dépasser la consultation.

Donc première recommandation!

1275

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 2.2 recommandations, point 2)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 11, point 2, dernière ligne, "... manière appropriée...")**

1280

Nous entendons par appropriée, un processus de concertation.



**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 2, dernière ligne, "... dans le suivi...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 11, point 3, fin, "... de comité.")**

1285            Afin de nourrir la réflexion sur la possible création d'un comité de suivi, et nous disons ici possible dans la mesure où le projet va de l'avant, nous aimerions survoler vingt (20) critères, et on fera pas les vingt (20), mais on vous les déposera évidemment, de réussite, identifiés par l'étude de Margerum et cités dans l'étude de Gagnon 2002 qui est l'étude qu'on utilise ici dans le cadre de ce travail-là.

1290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça fait dix (10) minutes.

1295

**PAR M. ANDRÉ MORIN:**

OK. Bien, je vais présenter ce premier point, puis ça va aller.

1300

Cette étude classe les critères en trois (3) catégories: le cadre institutionnel, organisationnel, la gestion effective opérationnelle et la mise en œuvre. C'est une étude qui a été faite pour démontrer une vingtaine de critères que doit intégrer le comité de suivi environnemental pour atteindre une légitimité et un mode de fonctionnement efficace.

1305

Au niveau du cadre institutionnel et organisationnel! La réussite d'un comité de suivi est notamment influencée par un cadre légal et réglementaire, mais également par la disponibilité des ressources pour appuyer le processus de collaboration. Nous entendons ici la création d'un poste permanent de coordination, un poste qui doit être comblé par un acteur indépendant aux parties, sélectionné par les différentes parties et ayant une formation multidisciplinaire.

1310

Par ailleurs, la création d'un fonds de fonctionnement financé notamment par le promoteur, un fonds qui serait géré par une entente et de manière indépendante, notamment comme pour les comités Ekati du Territoire du Nord-Ouest ou encore Raglan au Nord-du-Québec, doit être intégré au comité de suivi.

1315

D'autre part, l'engagement et l'implication des principaux acteurs sont essentiels.

Finalement, l'ouverture à toutes les parties intéressées favorise la légitimité du comité, notamment lorsque les citoyens sont représentés majoritairement.

1320

À cette fin, nous aimerions souligner le choix du comité Magnola à Asbestos, de donner un droit de vote qu'aux citoyens qui siègent sur le comité. Le promoteur, les autres groupes d'intérêt, les experts y sont membres invités. Cette approche qui en est une parmi plusieurs favorise la légitimité du groupe.

Bien, je vais passer sur les recommandations! Je vais les lire ici.

1325

Donc recommandation 3: Que la présente Commission exige la création d'un comité qui veillerait à ce que la communauté soit engagée de manière appropriée dans le suivi environnemental.

1330

Le comité de suivi doit se doter de moyens et de ressources significatives et suffisantes, afin de documenter scientifiquement les impacts et d'en faire un suivi exhaustif.

Cet exercice devrait être inspiré de différents cas, notamment ceux que nous nommons ici.

1335

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, 4.4 recommandations, point 12)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, point 13, fin, "... ses représentants.")**

1340

Rapidement, au niveau de la gestion effective et opérationnelle, on pourrait sauter directement aux recommandations qui résument les points en même temps!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, point 18, page 19, point 20)**

1345

**FIN DE LA LECTURE (Page 19, point 20, fin, "... clairement établis.")**

Il est impératif que soit mis en place des lieux de débat ouverts et permanents, ceux-ci donneraient l'occasion aux citoyens de s'exprimer et pourraient rendre possibles la diffusion et la vulgarisation du suivi effectué.

1350

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, point 24)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 20, point 24, fin)**

1355

Et des Autochtones.

Finalement, nous recommandons qu'une recherche plus approfondie sur les divers standards énormes volontaires actuels mis en œuvre dans le secteur minier soit réalisée, afin que le comité chargé de proposer et de définir le mode de fonctionnement du comité de suivi puisse s'en inspirer.

1360

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

Tous ces documents-là vont être disponibles sur le site du BAPE, donc les gens pourront voir le détail en se rendant sur le site.

1365

Brièvement, moi, je vais juste introduire, dans la continuité de l'idée du comité de suivi, André a bien introduit l'importance d'y penser le plus tôt possible dans le processus, puis d'essayer de définir le plus tôt possible un processus, à quoi ça va ressembler, ce comité-là.

1370

Et dans ce contexte-là, les ententes contractuelles qui existent actuellement au Québec et au Canada, et même en Australie, des ententes qu'on pourrait appeler de développement durable, mais qui portent aussi d'autres noms, comme des "impact and benefit agreements" ou des ententes sur les répercussions et les avantages peuvent être intéressantes.

1375

Le Forum de l'institut des sciences de l'environnement recommande ce type de concertation là bien établie, bien définie, tôt dans le processus, pour non seulement le projet ici présent, si jamais il devait aller de l'avant, mais surtout pour tous les projets qui auraient des conséquences importantes pour les communautés locales, régionales, etc.

1380

Donc moi, je passerai pas toute les diapositives non plus, je vais juste dire brièvement qu'au Canada, il existe depuis 1980 une cinquantaine de ces ententes-là, des ententes qui sont ici présentées sur la diapositive dans les différentes provinces.

1385

Le chiffre représente le nombre d'ententes qui a été répertorié. C'est pas nécessairement exhaustif, ça se pourrait qu'il y en ait d'autres qui n'auraient pas été répertoriées ici.

1390

Et la plupart de ces ententes-là ont été négociées depuis surtout les années deux mille, en fait. La moitié de ces ententes-là ont été négociées depuis les années deux mille, bien qu'elles ont commencé en 1980.

1395

Elles ont des qualités variables. Certaines mettent plus l'accent sur les aspects socioéconomiques, mais d'autres sont plus exhaustives et compréhensives, c'est un anglicisme, mais incluent par exemple des chapitres sur l'environnement, des chapitres sur le social, des chapitres sur l'économie.

1400

En Australie aussi, il y en a plus de trente-cinq (35) de répertoriées.

Donc comme je disais tout à l'heure, ça, c'est des ententes qui peuvent porter plusieurs noms, socioéconomiques, environnementales, répercussions et les avantages, IBAs.

1405

C'est des ententes qui remplacent pas les lois et les cadres réglementaires en place; c'est des ententes qui sont contractuelles, qui sont habituellement répondantes du droit privé, donc du droit civil. Et c'est des engagements formels entre entreprises et communautés.

Donc on évite par là des malentendus qui pourraient survenir par la suite.

Sans passer tout en détail les diapositives, je voudrais simplement dire que dans la présentation qu'on va mettre disponible sur le site du BAPE, ce qui est celle-ci, mais qui est aussi

1410 accompagnée d'un texte beaucoup plus détaillé, on pose par exemple les questions, on essaie de répondre aux questions pourquoi des ententes négociées avec les communautés affectées? Donc pourquoi on fait ces ententes-là.

1415 Pourquoi les compagnies minières souhaitent ou acceptent de négocier de telles ententes?

Pourquoi les communautés souhaitent ou acceptent elles aussi de négocier ces ententes? Puis là, on se base sur des cas qui existent, il y a des études qui existent.

1420 Pourquoi, souvent, c'est un peu particulier, souvent les gouvernements ne participent pas à ces ententes-là, c'est souvent de compagnie à communauté ou à instance régionale. Il y a des ententes où les gouvernements sont aussi présents.

1425 Et comme je le disais tout à l'heure, ces ententes-là incluent souvent plusieurs chapitres. Ici, il y en a une liste d'exemples qui sont assez communs. Par exemple un chapitre sur l'emploi et la formation, donc il privilégie l'emploi local, régional, de quelle façon ça va se faire.

1430 Est-ce qu'il va y avoir par exemple de l'information divulguée pour les postes offerts, quels types de formations sont nécessaires pour ça, etc. Développement économique, partage, revenus et profits, compensations, développement social et communautaire, protection de l'environnement, protection du patrimoine culturel et historique, mécanismes de mise en œuvre et de suivi, mécanismes de résolution de conflits, consentement des communautés.

1435 L'idée aussi de ces ententes-là, c'est que présentement, on est dans un processus d'études d'impact sur l'environnement, et on passe en ce moment au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Une fois que ces étapes-là sont passées, l'expérience est assez claire, c'est tout un défi après ça de passer à l'étape d'opération et de concrétiser tout ce qui a été dit durant ces études-là.

1440 Et ces ententes-là permettent un peu de tirer les lignes, les balises, de dire OK, comment qu'on va s'assurer de bien suivre ça, et qui va participer au suivi tout le long du projet. Et ça, ces ententes-là ont l'avantage de mettre ça au clair dès le départ.

1445 Je veux pas toutes les présenter, j'essaie juste de voir lesquelles que je voulais vous présenter. Je pense que je vais m'en tenir simplement à cette diapo-là!

1450 Il est important de dire que ces ententes-là offrent certainement des avantages mais aussi des défis. Un des défis, c'est que, par exemple, une étude, j'ai de la misère à prononcer son nom, c'est un Australien qui est certainement le plus compétent en la matière actuellement que je connaisse, lui a étudié soixante-quinze (75) ententes qui ont été faites au Canada et en Australie, et il s'est rendu compte qu'il y a une grande variabilité dans la qualité de ces ententes-

là. Et il a énuméré quelques facteurs qu'il pense qui sont critiques et qui permettent de prédire quel type de qualité ça va avoir.

1455 Et entre autres, c'est certain que les conditions politiques et légales qui entourent sont importantes. Par exemple, présentement au Nunavut au Canada, de telles ententes sont exigées par la loi, en particulier dans les secteurs où les Inuits sont détenteurs des droits miniers, mais aussi pour l'ensemble du territoire.

1460 Au Nunavik maintenant, avec l'entente Raglan, et Canadian Royalties, il y a le précédent qui a été créé, et maintenant c'est intégré aussi dans les institutions publiques à ce niveau-là.

Donc ça, c'est sûr que c'est un facteur déterminant.

1465 Mais outre ce facteur-là, il y a le facteur de l'accès aux ressources pour la communauté, accès non seulement aux ressources financières, mais aussi aux ressources humaines, donc capacité d'accéder à l'information, de la digérer, de la comprendre et d'interagir avec cette information-là pour aller de l'avant avec ces ententes-là.

1470 Bref, des avantages certains, des défis, il faut y penser d'avance et c'est une alternative intéressante.

Ça fait que je vais conclure là-dessus.

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Vous parlez d'un comité indépendant avec l'embauche d'au moins une personne à temps plein. Il serait financé comment exactement?

1480 **PAR M. UGO LAPOINTE:**

Typiquement, les ententes dont moi je suis familier, en fait, c'est dans l'entente, c'est écrit de la façon dont ça va être financé, et souvent, c'est la compagnie qui va financer.

1485 Étrangement, ça peut sembler étrange pour les gens, dire, bien là, si c'est la compagnie, ce sera plus indépendant! C'est vrai, que ça, c'est un sérieux défi, mais il y a moyen d'écrire une entente claire sur papier, dire OK, voici par exemple dans le cas d'Ekati, c'est un financement qui varie entre quatre cent (400 000 \$) et cinq cent mille (500 000 \$) par année pour un comité comme ça, voici comment cet argent-là va être géré, qui va prendre les décisions de gestion, etc.

1490 Et c'est clair que la compagnie n'a pas droit de regard dans la façon dont cet argent-là va être géré. Par contre, c'est entendu dès le départ que l'entreprise va fournir quatre cent (400 000 \$) à cinq cent mille (500 000 \$) par année à ce comité-là.

1495 Et ça peut prendre différentes formes, par exemple cette entente-là peut être renouvelée aux cinq (5) ans, pour assurer un suivi adéquat.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1500 Mais quand vous dites un suivi, parce que ça dépend à quel niveau de suivi on réfère. Si par exemple, et là, j'essaie de comprendre exactement qu'est-ce que vous proposez, si par exemple, vous dites un comité de suivi qui va embaucher des experts, parce que ça va prendre plus qu'une personne, si on fait des suivis de l'eau, de l'air, autrement dit qui pourrait à la fois réaliser des inspections dites de contrôle que le ministère de l'Environnement fait, est-ce que  
1505 vous voulez remplacer ce genre de choses là ou vous voulez remplacer les obligations que le promoteur a à rendre, à faire des comptes, une reddition de comptes de ses activités?

Comment vous situez ça? Parce qu'il existe d'autres comités de suivi où c'est d'autre chose. C'est-à-dire que c'est une espèce de comité qui reçoit la reddition de comptes de part et  
1510 d'autre et qui analyse. Donc à ce moment-là, il est moins énergivore en termes de ressources financières.

J'aimerais ça vous entendre là-dessus.

1515 **PAR M. UGO LAPOINTE:**

Je peux introduire, puis peut-être André pourra compléter.

En fait, le message central aujourd'hui, c'est qu'il y a des exemples qui existent ailleurs au  
1520 Québec puis au Canada, ce serait essentiel, important, intéressant d'aller faire une étude sur les différents modèles qui existent, puis que ça, ce soit fait par un groupe représentatif qui pourrait regarder ces différents modèles là, qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui a pas marché.

Ici, on vous présente des idées qui peuvent stimuler, on espère, cette réflexion-là. Et je  
1525 suis d'accord, dans les comités par exemple que je vois à Raglan, que je vois à Ekati Snap Lake, Diavik, il y en a pas un pareil. Ils ont tous leur variabilité.

Un des rôles central qui me semble intéressant à ces comités-là, c'est, d'une part, d'assurer un rôle de liaison entre la communauté, puis quand je parle de communauté, je parle  
1530 de la communauté élargie, donc locale, régionale et le promoteur, une liaison importante.

Si dans la communauté régionale, locale, il y a des questions, des interrogations, c'est un bon médium pour les communiquer à cette instance-là. Et lui, de les communiquer par la suite  
1535 au promoteur. Et vice versa. Ce comité a aussi le rôle de vulgariser, de rendre l'information à la communauté locale et régionale.

1540 Et ça peut, dans le cas par exemple d'Ekati, ce comité-là joue en fait un rôle de "watch dog" un peu et a à son bord trois-quatre (3-4) ressources avec des expertises, des compétences dans certains domaines qui permettent de mieux digérer, mieux vulgariser l'information, et de faire des recommandations à la compagnie par exemple sur certaines pratiques, et de rendre cette information publique aussi.

1545 Donc ça vient jouer un rôle d'information, ça joue aussi un rôle politique, il faut pas se le cacher, c'est-à-dire qu'on pousse aussi vers certaines pratiques, meilleures pratiques, et un rôle de concertation. Sans remplacer les lois, ça, c'est clair.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1550 Oui, un ajout?

**PAR M. ANDRÉ MORIN:**

1555 Bien, C'est dans la même direction. C'est pour ça que dans l'étude, on n'a pas pris – évidemment, on n'aurait pas été capable dans la mesure du temps alloué aussi d'identifier les besoins de la communauté, et surtout c'est pas notre rôle de le faire aussi, vu qu'on est des intervenants extérieurs à la communauté de Malartic, mais le message clair, c'est d'avoir un premier comité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1560 Merci beaucoup.

---

1565 **CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINI**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570 Maintenant, j'inviterais les représentants du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni.

Bonjour messieurs, vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

**PAR Me BENOÎT TREMBLAY:**

1575 Mon nom, c'est Benoît Tremblay je suis conseiller général du Conseil, avocat.

**PAR M. STEVE RANKIN:**

Bonjour, je suis conseiller et représentant du Conseil de la Première Nation Abitibiwinni.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour. Nous vous écoutons.

1585 **PAR M. STEVE RANKIN:**

OK. Nous sommes ici aujourd'hui, mais on n'est pas venu pour débattre des relations entre la Ville de Malartic et la mine, je suis venu lire un document pour le chef de Pikogan Alice Jérôme.

1590 **LECTURE DU MÉMOIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1595 Merci beaucoup. Mais est-ce que le projet présentement, à la connaissance du projet que vous avez, est-ce qu'il affecte directement – comment vous êtes affectés dans votre vie de tous les jours par ce projet-là?

**PAR Me BENOÎT TREMBLAY:**

1600 Bien, c'est une continuation. C'est pas le projet lui-même, il peut avoir plus ou moins d'impacts, ça, on le saura jamais, parce qu'on n'a pas les détails techniques concernant ça.

1605 J'ai aimé la présentation de l'UQAM qui a été faite précédemment, parce que les exemples qu'il donnait concernaient souvent d'ailleurs les peuples autochtones qui ont par traité ou par entente déterminé des formes de consultation, parce que depuis les arrêts de la Cour suprême dans Haida Nation et Taku River, on demande maintenant que lorsqu'un territoire fait l'objet d'une négociation, le niveau de consultation soit beaucoup plus profond qu'il l'avait déjà été avant.

1610 Même le gouvernement du Québec a déjà élaboré une certaine politique de consultation à l'égard des Premières Nations qui sont en négociations d'ailleurs, c'est applicable aux Attikameks et aux Innus présentement.

1615 Pour les Algonquins, c'est qu'on n'est pas encore rendus là. On est rendus au niveau où on va décider de savoir si on va entrer en négociations ou si on va passer par les tribunaux pour la question du titre, puis ça, c'est très important, ça.

1620 Nonobstant ce qui va se passer, c'est qu'on demanderait, nous, que par rapport à n'importe quel projet, puis Malartic, c'est juste un exemple, mais par rapport à n'importe quel projet qui affecte le territoire, qui affecte la surface du territoire, dont le titre est toujours sous-jacent, là, que le niveau de consultation soit plus approfondi à l'égard de la Première Nation.



1625

Parce que, comme vous le savez, c'est pas juste une question d'environnement, c'est une question aussi d'économie, de politique et d'emploi, de formation. Il y a toutes sortes d'impacts qu'un projet peut avoir.

1630

Puis dans les fameux traités, ce que l'UQAM vous présentait tout à l'heure, c'est qu'on prévoit toutes ces choses-là à l'intérieur du traité, et généralement les compagnies minières ou les compagnies qui exploitent la ressource acceptent généralement assez bien ces conditions-là.

Alors c'est un peu comme si on voulait transposer ce qui se faisait ailleurs dans notre contexte à nous.

1635

On n'a pas eu le temps évidemment de savoir qu'est-ce qu'ils allaient mettre comme produits chimiques ou qu'est-ce que ça allait avoir comme impact sur le territoire en général.

1640

Je sais que les mines, de façon générale, ont un impact généralement assez local, généralement, par rapport à d'autres types de projets comme des projets hydroélectriques qui peuvent inonder des grands territoires. C'est sûr, mais il reste quand même que ça nous affecte à différents niveaux.

1645

Et puis c'est pour ça que la présentation a été faite. C'est que pour la prochaine fois, quand il y aura un autre projet, un projet d'exploitation minière ou un projet d'exploitation forestière ou la construction de chemins et qu'il y a des audiences du BAPE, bien, à ce moment-là que les Premières Nations soient suffisamment informées, pour être capables de présenter des mémoires qui ont de l'allure, puis qu'on puisse avoir le sentiment d'être consultés de façon significative. C'est ça le sens de la présentation.

1650

Puis c'est pas comme si on inventait quelque chose de nouveau. Les Cris l'ont déjà dans la Convention de la Baie-James, ce type de processus là.

1655

Et si vous regardez les textes des négociations avec les Attikameks et les Innus, vous allez voir également des chapitres entiers sur la notion de consultation.

Alors pourquoi on traiterait les Algonquins de façon différente, car ils sont pas rendus à cette étape-là, sauf que les Algonquins ont quelque chose qui est toujours là, le titre, et le titre donne accès justement à cette négociation-là ou accès aux tribunaux pour avoir le même effet, de toute façon.

1660

En d'autres mots, d'une façon ou d'une autre, vous allez être confrontés à la réalité de la présence algonquine sur le territoire, et puis c'est ça. On voit ce qui se passe à travers le Canada et il y a nous autres ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1665

C'est clair, merci beaucoup.

Monsieur Locat.

1670

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aurais une question, à savoir, est-ce que c'est la première réaction, la première information que vous diffusez par rapport à ce projet-là?

1675

Autrement dit, est-ce que vous avez aussi contacté à d'autres niveaux au gouvernement ou c'est votre premier contact avec le projet?

**PAR Me BENOÎT TREMBLAY:**

1680

Il y a déjà le conseil tribal qui représente la nation dans son entier qui a commencé à réagir.

1685

Nous, c'est la première fois qu'on réagit, parce que vous comprendrez qu'une communauté d'à peu près six-sept cents (600-700) habitants a pas nécessairement les moyens de se concentrer sur ce projet particulier là. On a des questions d'éducation, des questions de santé, des questions légales, il y a toutes sortes de choses qui nous préoccupent.

1690

On n'a pas vraiment ni les moyens ni le temps de s'occuper de, par exemple, de la mine Malartic comme telle. On aurait voulu, mais on n'est pas vraiment capables.

1695

On n'a pas les structures pour ça. Ça viendra, mais on l'a pas présentement.

Et on pense plutôt que ça va peut-être être le conseil tribal, une fois qu'il se sera développé lui aussi, dans le sens de son autonomie gouvernementale, qui aura les ressources et la capacité de pouvoir mieux réagir devant des projets comme ça.

1700

Puis je voudrais juste ajouter un fait, c'est que les Algonquins sont pas contre le développement. Bien des gens s'imaginent qu'on veut retourner à la pratique des canots qui se promènent sur les rivières et la traite de fourrure et des affaires comme ça, c'est pas ça du tout.

1705

Les projets comme celui de Malartic ou les projets hydroélectriques peuvent être des projets de développement économique pour les communautés, mais si vous aviez "l'input" nécessaire à partir de la communauté, on serait capable de mieux harmoniser nos relations, si on avait l'impression d'être vraiment consultés.

Alors la communauté de Pikogan, c'est la première fois qu'on réagit devant un projet comme ça. Parce que maintenant, on a décidé politiquement de commencer à réagir.

1710 Puis là, on sait pas trop trop, c'est comme nos premiers pas, devant un phénomène de ce type-là, mais c'est clair qu'à partir de maintenant, on va dire quelque chose.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un grand merci.

1720

---

**CSN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1725

Maintenant, j'inviterais les représentants de la CSN Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec.

Vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

1730

**PAR M. DONALD RHEAULT:**

Oui, bonjour. Mon nom est Donald Rheault, je suis président du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec CSN.

1735

Je suis accompagné de ma collègue de la CSN Isabelle Ménard. On va faire la présentation en tandem.

**PAR Mme ISABELLE MÉNARD:**

1740

Bonjour monsieur le Commissaire.

**PAR M. DONALD RHEAULT:**

1745

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, début, "Le Conseil central...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... des mémoires.")**

**PAR Mme ISABELLE MÉNARD:**

1750

Ce qui va suivre, ce sont des observations et des questionnements que nous avons eus lors de la lecture de l'étude d'impact. Alors le premier point, nous avons ciblé des points, étant donné qu'il y a beaucoup d'information, c'est concernant la surveillance environnementale!

1755

Il y a beaucoup d'information disponible, comme on l'a mentionné, nous constatons que les aspects de prévention, en lien avec le programme de surveillance environnementale, nous apparaissent peu solides, parce qu'à la page 69 du résumé de l'étude, il est mentionné que la surveillance sera exercée par un surveillant en continu appuyé par un surveillant en ingénierie et de d'autres professionnels.

1760

Alors on se demande quelle sera la formation de ce surveillant et comment il va arriver à faire une surveillance environnementale adéquate sur les lieux de l'exploitation de l'usine avec une si petite équipe. On aimerait ça savoir comment ça va être organisé, quelle sera l'organisation du travail de cette équipe-là s'il y a lieu.

1765

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, milieu, "À la suite de...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, douzième ligne, "... de l'environnement.")**

1770

Quel sera aussi son pouvoir de juridiction s'il y a des anomalies, par exemple, au niveau environnemental?

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, douzième ligne, "Aura-t-il...")**

1775

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, quatorzième ligne, "... une agence indépendante...")**

Bon, tout à l'heure l'UQAM a mentionné par des ententes, bon ça, j'étais moins au courant, mais je trouve ça intéressant comme approche.

1780

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, quatorzième ligne, "... qui aurait...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, deuxième paragraphe, cinquième ligne, "... de l'organisation...")**

1785

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est un peu aussi l'application du principe de précaution, parce qu'à partir d'une bonne équipe de suivi et de surveillance environnementale, je pense qu'on est en mesure aussi d'intervenir rapidement, puis de faire en sorte d'éviter des catastrophes auprès de la population.

1790

C'est un peu dans ce sens-là qu'on a déposé nos arguments dans le mémoire.

Ensuite, il y a un autre sujet sur lequel nous nous sommes attardés, c'est celui de la santé publique et des écosystèmes!

1795 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, "La santé...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, troisième ligne, "... toxicologique...")**

1800 Qui a été faite et pratiquée uniquement auprès de la silice, bon, on comprend pourquoi, parce que c'est sûr qu'il va y avoir beaucoup de poussières, et que c'est une des composantes de la roche, là, je suis pas géologue, mais je crois que c'est le cas.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, troisième ligne, "Le complément...")**

1805 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, première ligne, "... et positif.")**

On se pose un peu des questions par rapport à cette évaluation-là.

1810 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, premier paragraphe, deuxième ligne, "D'ailleurs...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, premier paragraphe, dernière ligne, "... d'ammoniac.")**

Lors des différents procédés chimiques d'extraction de l'or ou durant le dynamitage.

1815 Alors si on revient juste un peu pour le cas du cyanure, parce que, comme vous savez, ça va être une extraction chimique à base de cyanure, qui est assez complexe.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, deuxième paragraphe, "Le complément...")**

1820 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, deuxième paragraphe, quatrième ligne, "Bioaccumulation...")**

1825 Je prends un exemple comme le formaldéhyde qui se bioaccumule pas, on sait très bien qu'utilisé de façon chronique jour après jour par des travailleurs, c'est une substance à risque au niveau de la santé et sécurité pour la cause d'un cancer au niveau des voies respiratoires, puis de la trachée.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, deuxième paragraphe, cinquième ligne, "... le comportement...")**

1830 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, deuxième paragraphe, fin, "... d'autres produits?")**

On nous mentionne qu'on va utiliser dix tonnes (10 t) environ sur l'ensemble du projet, mais au bout du compte, à la fin, quand on va avoir l'espèce de boue qui va être formée, bien,

1835 qu'est-ce qu'on va retrouver là, puis quels sont les risques que ça ruisselle et que ça se retrouve en dehors du bassin de polissage ou du parc minier?

Un autre point sur lequel on s'est concentrés, c'est la halde à stériles!

1840 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, troisième paragraphe, "La halde...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, troisième paragraphe, cinquième ligne, "... écologiques.")**

Et un changement au niveau des écosystèmes du sol et de la faune.

1845 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, troisième paragraphe, cinquième ligne, "Des métaux lourds...")**

1850 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, troisième paragraphe, huitième ligne, "... la solubilisation...")**

De d'autres métaux qui vont être entraînés par l'extraction minière.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, troisième paragraphe, neuvième ligne, "Plusieurs...")**

1855 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, quatrième ligne, "... cette température.")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860 Juste vous signaler que vous êtes rendue à une quinzaine de minutes, ça fait que si vous pouviez peut-être, s'il vous reste beaucoup de choses à dire, vous pourriez peut-être faire un petit résumé.

**PAR Mme ISABELLE MÉNARD:**

1865 D'accord. Je vais passer, j'avais la section de l'étude du suivi sur l'effluent minier qui sort du bassin de polissage, mais bon, vas-y Donald, sur le transport des matières dangereuses.

**PAR M. DONALD RHEAULT:**

1870 Il y avait un élément qu'on voulait vous soumettre, toute la question du transport des matières dangereuses.

1875 Alors dans les présentations, les documents qu'on a eus, c'est tout par camions, alors on pense, on se questionne sur pourquoi que le train n'a pas été favorisé dans le transport des matières dangereuses, alors, qui a un effet un petit peu moins au niveau des gaz à effet de serre.

Alors ça, on voulait vous en faire part dans notre mémoire.

1880 Il y a toute la restauration du parc minier qu'on nous a émis là-dessus. Nous, c'est tout le questionnement qu'on avait aussi au niveau du pourcentage; alors on sait qu'une garantie financière de soixante-dix pour cent (70 %), alors nous, on aimerait que ce soit cent pour cent (100 %) assumé par les compagnies minières. On se demande pourquoi le trente pour cent (30 %), le trente pour cent (30 %) de grâce était là, alors il a plus raison d'être là, alors nous, on exige que ce soit à cent pour cent (100 %).

Au niveau de la restauration de la fosse, il y a trois (3) scénarios qui avaient été proposés, qui reviennent essentiellement au même, et nous, on n'est pas d'accord avec ça.

1890 Alors on doit justement permettre d'avoir un remplissage de la fosse en mettant de la végétation également et en mettant des haldes à stériles, alors qu'on puisse renflouer la fosse et permettre la revégétalisation, ça doit être permis, là. On doit en faire un petit peu plus.

1895 Et je pense que nous, on voulait laisser le message au niveau de la restauration de la fosse, c'est qu'il faut restaurer la fosse de manière à ce que la population puisse avoir un endroit qui soit le plus près possible de son état avant les travaux.

Alors je pense qu'il faut avoir ça à l'esprit, qu'il faut que ce soit remis en valorisation, la fosse.

1900 Il y avait un élément aussi qu'on voulait vous soumettre, toute la question de service à la population. Alors il est indiqué qu'il allait y avoir une ligne téléphonique qui va être en disponibilité, alors on se questionne, ça va répondre où, ce téléphone-là? Est-ce que ça va être Osisko qui va gérer la ligne téléphonique?

1905 Alors on questionne beaucoup cette utilisation-là. On trouve ça intéressant, mais on doit aller gratter un petit peu plus pour voir, ça va servir à quoi, en fin du compte, cette présence de service à la population.

1910 **PAR Mme ISABELLE MÉNARD:**

1915 Vu qu'on manque de temps, on avait fait une analyse un petit peu sur la Loi des mines, là, mais en fait, en discutant avec des mineurs aussi, on s'est aperçu souvent que la Loi des mines n'était pas respectée. C'est ce qu'on marque dans le mémoire, qu'on aimerait ça qu'elle soit minimalement respectée, soit le droit minier ou la Loi des mines et le règlement qui s'ensuit dans son ensemble, soit au niveau de l'inspection, soit au niveau des amendes s'il y a des infractions.

1920 Et puis au niveau de la main-d'œuvre, c'est sûr que ça va prendre beaucoup de main-d'œuvre et que, bon, j'avais inscrit qu'Emploi-Québec estime peut-être à quatre mille (4000) le nombre de nouveaux emplois à combler, peut-être pas juste ici, mais dans l'ensemble de d'autres

projets miniers, pourrait attirer les travailleurs du secteur des mines notamment les jeunes et concurrencer avec les compagnies d'envergure internationale.

1925 Bien, pour la rétention de la main-d'œuvre, les compagnies minières devront d'abord miser aussi sur les conditions de travail, l'accès à des avantages sociaux, la santé et sécurité puis la formation en entreprise et la stabilité des emplois.

Et puis à la page 13, au deuxième paragraphe!

1930 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, deuxième paragraphe, "Finalement...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 13, troisième paragraphe, avant-dernière ligne, "... des Québécois.")**

1935 Pas seulement exploiter puis partir, puis laisser les communautés puis les travailleurs le bec à l'eau.

Alors c'est un peu ça qu'on préconise.

1940 Alors Donald, on est rendu aux recommandations.

**PAR M. DONALD RHEAULT:**

1945 Alors on vous a soumis quelques recommandations dans un contexte de développement durable.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, point 1, "La décision...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, point 1, fin, "... du dossier.")**

1950 Alors nous, on est favorable à l'effet qu'on ait un débat présentement au niveau de la Conférence, que ce soit orchestré par la Conférence régionale des élus, pour qu'on puisse, considérant l'avènement des projets miniers à ciel ouvert, qu'on puisse en faire un débat public, un débat régional. Alors ça s'inscrit dans ce volet-là.

1955 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, point 2)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, point 6, fin, "... délinquantes.")**

1960 Alors, on doit mettre un mécanisme en place pour ça.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, point 7)**



**FIN DE LA LECTURE (Page 15, fin)**

1965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1970

Monsieur Locat, avez-vous des questions?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, j'aurais une question concernant, en relation avec le cyanure à la page 8.

1975

Étant donné que, si j'ai bien compris, comme organisation, vous êtes assez proches du milieu des travailleurs dans la région, alors je me demandais, est-ce que l'Abitibi-Témiscamingue, si j'ai bien compris, c'est une région où il y a eu beaucoup d'activités minières, où le cyanure est utilisé depuis quand même longtemps, alors est-ce que vous auriez des statistiques que vous pourriez ajouter, à l'effet de la nature du problème que ça crée en région, la présence du cyanure?

1980

Que ça peut créer en termes, est-ce qu'il y a des maladies qu'on a identifiées, c'est quoi, est-ce qu'on a des données statistiques sur l'impact historique au moins jusqu'à aujourd'hui, sur l'utilisation du cyanure dans les mines d'or en région?

1985

**PAR Mme ISABELLE MÉNARD:**

J'ai un rapport de Santé Canada que j'ai avec moi que je pourrais vous montrer.

1990

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, pas ici, mais juste le déposer.

1995

**PAR Mme ISABELLE MÉNARD:**

Oui, c'est ça, je pourrais vous le déposer, qui explique les différentes façons d'extraire l'or, puis les concentrations qu'on peut retrouver, puis les impacts.

2000

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais est-ce que ce rapport donne des statistiques sur les incidences dans la région des opérations minières qui ont utilisé le cyanure?

2005

C'est à ce niveau-là que j'aimerais, pour pouvoir appuyer, en fait, comme on disait, bon, on est bien conscient que le cyanure, c'est quand même, bon, ça a ses caractéristiques néfastes,

mais ce serait important d'être capable d'appuyer ça, à savoir est-ce qu'il y a des statistiques qui permettent d'indiquer que jusqu'à aujourd'hui, dans la région, l'utilisation du cyanure dans les processus de traitement de minerais a causé des incidences néfastes.

2010

Essayer un peu de quantifier pour savoir si c'est une préoccupation réelle où qu'il faut, en fait – c'est sûr que c'est une préoccupation, là – mais comment est-ce qu'elle est prise en compte et quels ont été les impacts?

2015

**PAR Mme ISABELLE MÉNARD:**

Je vais vous laisser l'adresse Internet du rapport sur lequel, puis il y a des annexes, je pense qu'il y a des statistiques aussi.

2020

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah, très bien, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025

On vous remercie beaucoup.

2030

#### **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2035

J'inviterais maintenant les représentants du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Soyez les bienvenus. Est-ce que vous pouvez vous présenter s'il vous plaît?

2040

**PAR Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT:**

Oui. Mon nom, c'est Jacinthe Châteauvert, je suis la présidente du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, et je suis accompagnée de notre directeur général, monsieur Simon Laquerre.

2045

Donc je vais faire la présentation du mémoire, je vais lire en partie, et je vais garder pour la conclusion des recommandations qu'on propose.

Donc je vais vous présenter notre organisme.

2050 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "Le CREAT...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, troisième ligne, "... 2005 à 2007...")**

Qui est présentement en restauration.

2055

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, troisième paragraphe, troisième ligne, "... le dépôt...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin)**

2060

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2065

Merci beaucoup. Une question plutôt générale! Vous avez organisé un forum à la fin du mois de mars, c'est ça?

**PAR Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT:**

2070

On a appelé ça, on l'a nommé débat à ciel ouvert, mais c'était une activité de réflexion, un début d'activité de réflexion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2075

Donc j'aimerais ça que vous me disiez qu'est-ce qui en est ressorti en général et quelles sont les prochaines étapes?

**PAR Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT:**

2080

OK. Ce qui est en est ressorti en général, on en fait part un peu dans notre mémoire. Bon, les gens, les citoyens étaient inquiets, il y avait beaucoup d'animosité par rapport au déménagement, les citoyens se sentaient un petit peu pris au dépourvu, devenaient instables, pas démobilisés, comment je pourrais dire, déstabilisés par rapport à ça.

2085

Et un autre aspect que je mentionnerais, c'est que les gens sont pas contre un développement minier, les gens veulent savoir c'est quoi la meilleure façon de faire, et ce que je dirais, c'est que les gens se sont pas prononcés vraiment contre un développement minier, au contraire.

2090

Mais souvent on s'est fait dire, parce qu'on pose des questions, on est souvent identifiés contre les projets miniers. C'est pas vraiment le cas.

Je sais pas, Simon, si tu as d'autre chose à rajouter sur ce qui en est ressorti de l'activité de réflexion?

2095 **PAR M. SIMON LAQUERRE:**

Oui, bien, c'est que les mines à ciel ouvert en milieu urbain, c'est ce qui crée, je pense, c'est qu'est-ce qui soulève le plus le débat. Parce que, bon, en milieu naturel, c'est différent. Tout l'aspect des risques, poussières, bruit, dynamitage, est moindre à cause de l'éloignement de la population.

Donc c'est surtout, c'est ça, le milieu urbain qui soulève finalement le débat présentement.

2105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et les prochaines étapes?

**PAR Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT:**

2110 Puis les étapes à venir, bon, on est un organisme à but non lucratif avec peu de moyens. On a organisé ça à la demande de différents groupes, assez rapidement. On était très contents de la participation.

2115 Nous, notre action, on va continuer à essayer de faire en sorte qu'il y ait un débat sur le sujet en région. Est-ce qu'on va se lancer dans une autre activité de réflexion, peut-être!

On va collaborer avec la CRÉ, avec les autres organisations, pour qu'il y ait vraiment un débat à ciel ouvert.

2120 Et on espère qu'il y ait un dépôt éventuel d'une stratégie minérale également au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2125 Merci beaucoup. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2130 J'avais une question, avec le temps qui file, à savoir, vous proposez la tenue d'un référendum avec une proportion de deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ).

Ma question là-dessus, c'était: Dans le processus où vous verriez ce référendum-là, à quelle étape du processus vous verriez le référendum?

2135 **PAR Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT:**

Bien, j'aurais tendance à dire qu'il aurait peut-être dû être fait avant qu'on arrive à l'étape qu'on est rendu ici, pour voir l'acceptation vraiment de la population.

2140 Là, ce qu'on sait, c'est que les responsables municipaux ont donné leur appui au projet, ils sont les représentants de la population, mais ça ne confirme pas quand même que la population serait en totalité, en tout cas au moins aux deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) d'accord.

2145 Dans l'étape qu'on est rendu ici, étant donné qu'on est rendu trop tard, on peut pas le faire avant, moi, je dirais qu'il faudrait qu'on le fasse, que ce soit fait avant que le gouvernement puisse recommander l'acceptation du projet.

**PAR M. SIMON LAQUERRE:**

2150 On a dit deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ), parce que souvent, dans les conseils d'administration, les questions délicates sont souvent votées aux deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des membres d'un conseil d'administration. On s'est dit que ça pourrait être un seuil acceptable.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2155 Est-ce que vous considérez pas qu'un sondage scientifique organisé par une firme indépendante qui pourrait poser plusieurs questions permettrait d'avoir une meilleure idée de la pensée des gens, que juste une réponse à oui ou non?

2160 **PAR M. SIMON LAQUERRE:**

Ça pourrait être intéressant, oui. On n'exclut pas les autres possibilités, mais il faudrait qu'il y ait une meilleure consultation avant même le déménagement de ce projet.

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est dans votre recommandation 8, vous parlez d'un montant de trois millions de dollars (3 M\$) pour le FEMO. Vous l'avez déterminé comment?

2170 **PAR M. SIMON LAQUERRE:**

Mais nous, c'est selon l'étude d'impact puis tous les détails sur le projet.

2175 Ce qu'on a compris, on me corrigera si c'est faux, mais c'est que la compagnie a versé comme trois millions (3 M\$) pour les cinq (5) premières années, puis ensuite, elle verserait cent cinquante mille (150 000 \$) par année pour les autres années, le reste de temps d'exploitation de la mine, est-ce que c'est bien ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2180 La compagnie va verser l'équivalent, il y avait un montant d'actions, puis il y a un cent cinquante mille (150 000 \$) par année, il me semble.

Là, j'en ai vu des chiffres ces derniers temps!

2185 Trois cent mille (300 000) actions, il me semble.

**PAR M. SIMON LAQUERRE:**

Puis le montant est tu très différent de celui qu'on a fixé dans notre mémoire?

2190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2195

**PAR M. SIMON LAQUERRE:**

De l'ordre de combien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2200

Bien, s'il fixait trois cent mille (300 000) actions avec un cent cinquante mille (150 000 \$) par année, c'est pour ça que le trois millions (3 M\$)! Mais c'était juste par curiosité.

OK! Bien, merci beaucoup.

2205

---

**LAVINIE CLOUTIER**

2210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous informe qu'il y a trois (3) personnes qui ont demandé à faire une présentation verbale. Nous allons les accueillir et dans les règles de fonctionnement qu'on s'est fixées, évidemment, on s'alloue une dizaine de minutes pour discuter avec une présentation verbale.

2215

Donc j'inviterais tout d'abord madame Lavinie Cloutier.

Bonjour madame. Vous avez suivi assidûment les audiences, et vous étiez accompagnée de votre petit garçon?

2220

**PAR Mme LAVINIE CLOUTIER:**

Non, une petite fille.

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui est tranquille.

**PAR Mme LAVINIE CLOUTIER:**

2230

Je l'espère. Je souhaitais qu'elle dérange le moins possible les audiences du BAPE, étant donné que c'est un processus assez rare et précieux dans la démocratie québécoise.

2235

Bon, moi, je me présente comme étant une citoyenne de l'Abitibi-Témiscamingue. Je suis technicienne en géologie.

2240

J'ai dû quitter la région il y a quelques années pour pouvoir continuer à travailler, et puis moi et mon chum, on avait bien hâte de revenir en région, parce que comme il me disait, je me sens comme un lièvre sur l'asphalte quand on habitait à Québec. J'ai habité à Montréal aussi, donc je me suis promenée dans diverses régions du Québec, alors j'ai vu des problématiques différentes.

2245

J'ai travaillé un peu plus dans l'exploration minière, mais j'ai des notions de l'expérience aussi dans les mines.

2250

Moi, j'ai vraiment le sentiment d'appartenance à ma région, puis j'y crois. C'est sûr que l'industrie minière, c'est un domaine cyclique, puis c'est de l'ordre international, c'est assez complexe. Tu sais, juste pour vous donner une idée, il y a environ cinquante pour cent (50 %) des compagnies minières internationales qui sont issues, les sièges sociaux sont au Canada, mais elles oeuvrent partout sur la planète. Donc c'est ça, c'est vraiment global, la planète, c'est pas juste l'Abitibi, le Québec, le Canada.

2255

Donc moi, je suis vraiment – j'entends, bon, vu que c'est plus au niveau environnemental, moi, j'entendais parler les gens tout ça, parler de réglementation, tout ça, moi, je prônerais plus, parce que je connais qu'il y a des règles, des règlements au Canada, des lois, des normes qui sont assez évolués par rapport aux connaissances scientifiques actuelles, puis ça évolue. On n'est plus dans les années cinquante.

2260

Donc il faut faire la juste part des choses, tout n'est pas tout noir, tout blanc; il y a des nuances à apporter. C'est pas simple, c'est toujours du cas par cas.

Moi, je prônerais beaucoup plus des normes environnementales internationales, ce qui serait beaucoup plus équitable et de développement durable pour la planète en général. Si on veut avoir une vision globale de la chose.

2265

Donc c'est ça pour ce point de vue là.

Puis aussi, je m'interroge sur les empreintes écologiques des produits que nous, citoyens normaux, qu'on utilise à tous les jours versus des projets, les infrastructures plus grandes, par exemple des aéroports, des autoroutes ou même un projet minier. C'est sûr que peser les pour et les contre, c'est pas évident.

2270

Je sais qu'il y a des gens qui travaillent là-dessus à faire des études d'empreintes écologiques, mais c'est en cours de recherches, et puis c'est d'élaboration. C'est intéressant, mais c'est fastidieux faire ça. Bon!

2275

Puis je voulais ajouter que les minières, habituellement, elles travaillent en collaboration avec le ministère de l'Environnement, et puis là je peux comprendre, dans le contexte politique actuel, la situation financière de nos gouvernements, c'est pas toujours évident de faire des choix, tout ça, puis il y a des ministères qui ont des besoins assez importants au niveau financier, exemple la Santé ou l'Éducation, qui sont des portefeuilles importants au gouvernement, puis des fois le ministère de l'Environnement écope, malgré les belles lois dans divers domaines, ils sont pas toujours capables d'aller inspecter, tout ça. Donc c'est à la bonne foi des citoyens qui font des plaintes et là, il y a des suivis rigoureux à ce moment-là qui sont faits en priorité.

2280

2285

Mais c'est pas évident, mais les contrôles sont assez sévères merci, là, puis il y a des tests à toutes les semaines qui doivent être pris. Demandez à des gens d'expertise dans le domaine, vous allez constater que c'est pas n'importe quoi. Ils ont des bibles, des trucs à remplir périodiquement. Je connais pas la séquence, mais c'est ça.

2290

Je veux pas m'égarer dans mes notes, là! C'est sûr qu'on est une région-ressource, puis c'est pas évident d'avoir la concentration au niveau de l'expertise puis un développement – excusez-moi, je veux pas m'égarer!

2295

Au niveau de la recherche et développement, au niveau de l'argent alloué à la recherche au niveau universitaire, pour qu'il y ait une certaine indépendance, une certaine éthique, moi, à mon avis, il pourrait y avoir plus d'argent pour justement nous faire avancer au niveau environnemental puis trouver des alternatives pour justement essayer de résoudre les problématiques du passé.

2300

C'est sûr qu'on a un lourd passif environnemental, c'est quelque chose à gérer, puis est-ce que le gouvernement, nous, les citoyens, est-ce que les reins sont assez solides pour payer tout ça! La note est assez salée, puis moi, à mon avis, ça nous prend le soutien de l'industrie actuelle et future.



2305 Et puis c'est sûr, c'est plate pour ces entreprises-là, de payer pour les dégâts du passé, mais bon, c'est un effort collectif qui doit être fait. Et puis bien moi, à mon avis, je suis contente qu'une compagnie minière comme Osisko veuille un petit peu recycler le vieux parc à résidus miniers, puis que là, le matériel initial de la East Malartic était quand même d'une chimie relativement stable, c'était pas générateur d'acides comme les gisements un peu plus vers l'ouest  
2310 de la région, comme à Doyon ou LaRonde, puis que là, ça demande des investissements assez fastidieux pour contrôler les trucs générateurs d'acides. Donc, c'est ça.

Puis chaque gisement est particulier, a sa forme, a sa disposition dans l'espace en 3D, puis sa teneur, etc., c'est plein de paramètres assez complexes à évaluer, si ça va être  
2315 exploitable ou pas. Donc moi, je suis pas vraiment en accord à ce que le BAPE décide, tranche pour ou contre des mines à ciel ouvert, c'est pas ici que ça devrait avoir lieu, là.

C'est plus un forum de discussions, un séminaire, je sais pas, avec des personnes d'expertise du domaine, avoir un truc éclairé qui serait valable à ce niveau-là, mais pas dans le  
2320 processus du BAPE. Parce que là, actuellement, c'est axé pour le projet d'Osisko de la Canadian Malartic.

C'est ça, il faut pas mélanger les affaires, là. Et puis l'exploration minière, puis l'exploitation minière, c'est des domaines différents, malgré que c'est des chaînes en continu, et  
2325 bon, j'entendais des trucs, des fois, je me rends compte, des fois, il y a une méconnaissance du domaine minier.

Justement j'invite les gens, s'ils veulent s'informer plus, c'est la semaine minière à la fin du mois d'avril, pour justement faire partager les connaissances du domaine minier au grand  
2330 public.

Et moi, je me rends compte au niveau des lois et règlements de l'exploration minière, domaine que je connais un peu plus, les claims, là, c'est pas un droit acquis, là. Les gens, c'est  
2335 comme une location au gouvernement. La surface appartient au propriétaire terrien, mais le sous-sol appartient au gouvernement, puis un claim, c'est une location.

Puis il y a des droits et des devoirs avec ça. Donc la personne ou la compagnie, la raison sociale, peu importe, doivent mettre des investissements aux deux (2) ans et un montant X, tout dépendant de la superficie, pour pouvoir garder un droit d'explorer, doit faire des travaux, tu sais,  
2340 il doit émettre des rapports au gouvernement. C'est pas de la bagatelle, là.

Ils doivent investir de l'argent, là, sinon, c'est perdu, là.

Et puis trouver des mines, c'est très long. Environ un indice sur mille (1000) va peut-être  
2345 devenir une mine un jour, et puis même des beaux projets, bon, on en a vu, là, il suffit que la conjoncture économique, puis ça peut être sur la glace du jour au lendemain, là. Cet été, on l'a vu, là, des projets qui ont carrément cessé pour une période indéterminée.

Donc c'est ça, je voulais comme amener des petits plus pour éclaircir, puis je fais appel à votre intelligence, je vous fais confiance pour faire la part des choses dans tout ça.

2350

Et puis moi, je suis une citoyenne, puis je travaille, je suis super écolo, j'essaie de profiter de ma région au maximum, puis je suis revenue en région pour avoir une qualité de vie, parce que je sais c'est quoi la pollution, le bruit et tout des grandes villes.

2355

Voilà, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un grand merci, madame.

2360

---

**CLÉMENT BERNARD**

2365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Clément Bernard.

On vous écoute, monsieur Bernard.

2370

**PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je me présente, Clément Bernard.

2375

Moi, ma scolarité, j'ai une onzième année scientifique. C'est l'équivalent d'un secondaire IV, mais mon université, ça a été la vie.

2380

Comme plusieurs personnes enfants de Malartic ici dans la salle, mes parents sont arrivés en 1944 ici. Ils ont toujours demeuré dans le quartier sud. On était la quatrième maison du bout de la rue, disons, du bois qui nous avoisinait.

2385

Par ailleurs, ça fait cinquante-cinq (55) ans que je demeure ici, et j'ai vécu trente (30) ans avec mes parents; par la suite, je me suis marié, j'ai vécu trois (3) ans dans le quartier nord-ouest de Malartic pour revenir dans le quartier sud, parce que mon quartier, c'était le sud.

À la mi-juin 2007, quand je changerai d'année, je vous le dirai! À la mi-juin 2007, on est convoqués à une séance d'information pour la rue de la Paix à la salle des Chevaliers de Colomb, pour nous expliquer en quoi consistait le déménagement des maisons de la rue de la

2390 Paix, parce qu'on a été pris par après les autres rues, parce qu'il y en a qui ont demandé de déménager suite au projet.

On a fait un tour de table. Disons, on se présentait, ce que nous voulions faire, si on était d'accord pour être relocalisés ou pas. Ma réponse, c'était que nous désirions demeurer à cet  
2395 endroit.

Une lettre datée du 30 juillet 2007 informe qu'il y aurait un processus de sondage entre le 2 et le 10 août.

2400 Le 8 août 2007 toujours, madame Marie-Claude Lavoie se présente pour le sondage, questions sur les occupants, et vers la fin du sondage, qu'est-ce qu'on voulait faire, être relocalisés ou vendre à Osisko.

Je lui ai dit que j'avais une troisième proposition, demeurer sur place, car ma propriété  
2405 était plus en retrait que l'église et le musée minier. Je demeure en biais avec ici.

Aux alentours du 28 août, vers quatre heures trente (4 h 30) de l'après-midi, je reçois un appel téléphonique de la part de madame Thibault, me demandant quel choix que je désirais faire, être relocalisé ou vendre ma propriété à Osisko.

2410 Alors je lui ai dit que je voulais demeurer au même endroit et c'est alors qu'elle m'a répondu que j'étais pour être exproprié et qu'il n'y avait pas de revenez-y.

C'est à ce moment-là que le stress a débuté et pas à peu près!

2415 Au mois de septembre, nous faisons une demande d'aide au maire du temps, monsieur Carpentier. Ma femme et moi, nous allons rencontrer le maire à l'hôtel de ville et nous lui expliquons notre cas, que si on n'était pas obligés de déménager par rapport à, disons, déménager notre propriété, parce que d'une manière ou d'une autre, disons pour la visualisation  
2420 du monde, disons des autos qui passeraient sur la rue Royale, qu'est-ce qu'ils verraient, ils verraient une butte-écran. Ça, ça fait que je lui ai fait part de mes commentaires, puis il a trouvé ça très intéressant, parce qu'on aurait vu un boisé.

Ça fait qu'il a été rencontrer les gens d'Osisko, monsieur Goodwin en particulier à la East  
2425 Malartic, car les bureaux étaient là, et il m'est revenu pour me dire qu'il avait été rencontrer les gens d'Osisko et tout, mais il y avait aucune décision de prise là-dessus.

Ça fait que durant ce temps-là, j'ai reçu une lettre datée du 27 septembre que nous étions convoqués à une rencontre pour une première assignation de lot dans le nouveau quartier, qui  
2430 était à partir du 3 octobre 2007 de quatorze heures (14 h) à seize heures (16 h) au sous-sol de l'Église Saint-Martin.

2435 La réunion présidée par monsieur Goodwin, directeur du développement de la communauté, commence et présente l'ingénieur et l'urbaniste du projet.

L'ingénieur disait ce qu'il en était des sols et tout ce qui était en rapport avec son mandat. Et ensuite, l'urbaniste commence son discours et qu'il y avait au moins dix (10) propriétaires qui perdraient de la surface de terrain.

2440 En disant cela, mon épouse me souffle à l'oreille que cela commençait bien!

2445 À deux heures trente (2 h 30), je devais quitter, parce que l'évaluateur que Osisko avait mandaté est venu prendre les données pour l'évaluation et après, on est retournés voir le terrain qu'il nous avait assigné. Il y avait une maquette avec les terrains et chaque photo était sur l'emplacement sur la maquette.

2450 On regarde cela, et après examen de tout ça, on s'informe à l'urbaniste des dimensions de la façade, de la profondeur du terrain et de la superficie, parce que le lot qui était, le lot était en pointe, façade de soixante et onze point deux pieds (71,2 pi) de façade, quatre-vingt-dix-huit point quatre pieds (98,4 pi) de profondeur, et la superficie était de onze cent trente-quatre mètres carrés (1134 m<sup>2</sup>).

2455 Ce que j'ai comme superficie de terrain, comme c'est là, j'ai quinze mille cent cinquante et un pieds (15 151 pi) de superficie. Mais j'en perdais deux mille neuf cent trente-cinq pieds carrés (2935 pi<sup>2</sup>). Ça fait que moi, j'étais pas intéressé.

2460 Puis un autre fait à préciser! Ma demeure a soixante-quatre pieds (64 pi) de long de carré inclus le "carport", j'ai quatre-vingts pieds (80 pi) de long. Et mon garage, je l'ai construit pour qu'en sortant du "carport", je puisse entrer dans le garage. Et le garage dépasse de seize pieds (16 pi) le "carport". Ça fait déjà quatre-vingt-seize pieds (96 pi) rentré sur un terrain, sur une façade de terrain de soixante et onze pieds (71 pi), vous conviendrez comme moi que ça rentre pas!

2465 Vers le 17 octobre, je vais à Montréal et je contacte monsieur Wares qui était président d'alors, je le contacte chez lui pour expliquer mon cas et après la discussion, je lui demande d'en parler à monsieur Goodwin.

2470 Un mois plus tard, monsieur Goodwin et monsieur Carpentier viennent m'annoncer que j'étais épargné de la relocalisation.

Dans la semaine suivant Noël, je reçois le résultat de l'évaluation qui était supposée prendre deux (2) semaines, mais ça a pris trois (3) mois. L'évaluation avait été faite le 3 octobre précédent.

2475 Le 4 janvier, le résultat du stress vécu fait effet: infarctus du myocarde suivi d'un arrêt cardiaque à l'hôpital et transfert à l'ICM de Montréal pour dilatation artérielle.

Suite à cela, un certain moment donné, j'ai dit à mon épouse qu'on n'avait aucune lettre de confirmation d'Osisko.

2480

Début février 2008, on prend rendez-vous avec monsieur Goodwin pour avoir une lettre de confirmation. Monsieur Goodwin communiquerait avec leurs aviseurs juridiques et dans une dizaine de jours, j'aurais une réponse.

2485

Trois (3) mois plus tard, aucune réponse. Et quatorze (14) mois plus tard, aucune réponse.

Je pense qu'à ce stade-ci, je n'en veux plus!

2490

Parce que ma vision face à la vie a changé du tout au tout, parce que vaut mieux être pauvre et en santé que riche et malade. C'est cela que j'ai hérité du projet Osisko, et je m'en aurais bien passé.

2495

En passant, je connais une autre personne qui a fait un infarctus suite à des négociations houleuses.

2500

Je voudrais vous présenter une petite réflexion! On a demandé au Dalai-lama qu'est-ce qui vous surprend le plus dans l'humanité. Il a répondu, les hommes, parce qu'ils perdent la santé pour accumuler de l'argent; ensuite, ils perdent de l'argent pour retrouver la santé. Et à penser anxieusement au futur, ils oublient le présent, de telle sorte qu'ils finissent par non vivre ni le présent, ni le futur. Ils vivent comme s'ils n'allaient jamais mourir, ils meurent comme s'ils n'avaient jamais vécu.

Merci monsieur le Président.

2505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur.

2510

**PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

2515

OK, je voudrais vous faire part, suite aux audiences du BAPE, après que la Ville a déposé les résolutions suite au projet Osisko, je me suis aperçu, en visionnant cela, je clique sur l'année 2008, par hasard, je commence à dérouler les résolutions, oup, je tombe sur une résolution qui faisait mention:

2520

"D'autoriser monsieur Clément Bernard, propriétaire du 300, avenue Hochelaga, à être exclu du processus de relocalisation et de demeurer à cet endroit; de maintenir l'ouverture de la rue de la Paix pour la circulation résidentielle seulement et ce, jusqu'à la hauteur de l'avenue Hochelaga."

Ils m'en avaient jamais glissé un mot.

2525

Ça fait que c'est ce qui en découle de mon expérience.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup pour votre témoignage.

2530

**PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

Merci.

2535

---

**LIETTE CONSTANT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2540

Madame Liette Constant.

Bonjour madame.

**PAR Mme LIETTE CONSTANT:**

2545

Bonjour monsieur le Commissaire, bonjour monsieur le Président.

Je m'appelle Liette Constant, je suis native de l'Abitibi et je demeure à Malartic depuis déjà quarante-neuf (49) ans.

2550

J'habite dans le quartier nord de Malartic sur la rue Harricana, tout près du chemin de fer.

2555

Artiste multidisciplinaire, j'enseigne dans une petite école privée que j'ai fondée il y a vingt (20) ans. Dix-neuf (19) ans avec une prématernelle et dix (10) ans en parallèle, dix (10) ans en arts plastiques avec les jeunes et aussi, je suis suppléante dans des écoles primaires.

Une de mes grandes passions, c'est l'art paysager. Le terrain, chez moi, c'est une petite forêt de type exotique.

2560           Maintenant, elle est mature depuis peu, il y a vingt (20) ans. Ça pousse pas en claquant  
des doigts. Ça prend beaucoup d'attentions, beaucoup de lectures, à partir de la fabrication d'un  
bon compost jusqu'aux besoins que chaque plante exige pour donner un bon rendement. Ça  
prend une bonne eau de pluie et quand c'est jeune, une plante, quelle qu'elle soit, ça prend de  
l'air, du bon air, quand on veut que ça pousse vite et en santé. Je pense que vous me voyez  
2565 aller!

          Et c'est là que je me questionne, à savoir comment la mine Osisko envisage la création  
d'une zone tampon, en tout cas j'utilise les anciennes expressions, qu'on imagine déjà comme un  
petit ruban de verdure, telle une forêt menteuse exposée à de multiples intempéries. Je me  
2570 questionne sérieusement par exemple, et là, je m'explique!

          Mon terrain chez moi mesure cinquante pieds (50 pi) par cent cinquante pieds (150 pi).  
Pour créer un microclimat, j'ai installé, c'est sûr, avec de l'aide, une clôture, et j'ai planté  
beaucoup de végétation; et du côté est de la cour, j'ai fait installer à l'insu de l'Hôtel de ville,  
2575 j'espère qu'on ne m'en tiendra pas rigueur, une palissade pour me protéger des activités voisines  
qui est une personne que je respecte mais que lui s'intéresse beaucoup plus à la mécanique,  
bon, le bruit des moteurs, le gaz, etc.

          Alors lorsqu'il vente, parce que des fois, on pense posséder la vérité, alors moi, je  
2580 pensais que je l'avais, là. Je veux dire, la majorité des plantes poussaient bien, les arbres et tout,  
mais lorsqu'il y avait des grands vents, bien encore aujourd'hui quand même, même si le jardin  
est adulte, lorsqu'il y a des grands vents, le processus qui se passe, c'est que ça crée des  
tourbillons et ces tourbillons-là viennent casser les branches des jeunes arbres.

2585           Alors il faut se remettre au boulot, il faut replanter, il faut desserrer un peu les planches  
de clôture, etc.

          Quand la Ville a refait – c'est juste, parce que c'est comme, je vous présente ça un petit  
peu comme une maquette, parce que le projet Osisko, quand on le regarde sur des photos et tout  
2590 ça, ça me fait penser vraiment à une maquette – alors quand la Ville a refait le système d'égout  
sur ma rue, ça a été, je vous jure, un été infernal.

          Cet été-là, les feuilles ont été pleines de poussière. Cette année-là, le jardin avait l'air  
d'un paysage d'après-guerre.  
2595

          On a eu de la sécheresse, beaucoup de soleil et beaucoup de vent. C'était vraiment  
d'une tristesse indescriptible.

          Comme la mine Osisko, avec l'ampleur d'un tel bouleversement sur la planète, peut-elle  
2600 oser nous laisser croire qu'après son départ, il y aura une belle forêt et un beau lac, etc., etc.?

J'ai de la misère à croire qu'ils sont naïfs. J'ai de la difficulté à imaginer qu'ils croient en la magie. Alors j'en conclus qu'il s'agit sûrement pour l'amour de l'appât du gain. Je veux dire, on nous a appris ça à la petite école, on peut s'imaginer que c'est juste pour ça.

2605

Je vais être assez brève, ça achève.

Les enfants aiment la nature, du moins les enfants de chez nous. Quand ils viennent dans mon jardin, et puis il en a passé des enfants depuis toutes ces années-là, ils sont émerveillés, ça respire le bonheur. La faune, la flore et l'enfance, ça se tient par la main.

2610

L'enfance est une philosophie. Ça m'a pris presque vingt (20) ans pour l'apprendre, et l'enfant, c'est une philosophie.

2615

Je viens ici aujourd'hui, messieurs les Commissaires, pour les représenter, représenter leur candeur, pour vous demander de porter une attention toute particulière, une attention raffinée et délicate à leurs conditions de vie présentes et futures. Qu'est-ce qu'on leur lègue à nos enfants? Et là, c'est sûr, je suis d'accord avec les intervenants d'avant, surtout la jeune dame avec son petit enfant. Qu'est-ce qu'on leur lègue à nos enfants! C'est une question très pertinente.

2620

Avant, j'étais tellement fière de dire, parce que ça fait longtemps que je suis à Malartic, puis entre guillemets, j'ai "tripé" autour de Malartic, j'étais tellement fière de dire, nous autres, chez nous à Malartic, ce qui est le fun, c'est qu'à cinq (5) minutes de notre maison, on peut même le faire à pied, on peut se retrouver dans le bois. Ça fait qu'on peut imaginer que les enfants de Malartic sont habitués à ce type de vie là, aller exploiter la forêt, à se construire des petits camps.

2625

Au début, je dois vous avouer que quand j'ai entendu parler du projet d'Osisko, ça a été plus fort que moi, peut-être un instinct, je suis une fille qui vit la simplicité volontaire depuis toujours, mais ça a été plus fort que moi, dans ma tête, je me frottai les mains, puis je me disais, l'évaluation de ma maison va monter, c'est super. Moi qui a le goût d'aller passer un petit bout de temps à la campagne, je vais pouvoir vendre ma maison à bon prix.

2630

Et quand on nous a présenté sur un plateau d'argent une dinde, j'ai failli tomber dans le panneau, je vous dis. Je suis allée chercher la dinde, parce que je me suis dit, c'est une énergie, je vais aller la chercher. J'ai fait des bons pâtés avec cette dinde-là. Ça fait loufoque comme ça, mais c'est très important. Alors ma dinde, je l'ai fait cuire, j'ai fait des pâtés et aujourd'hui, j'ai encore de la misère à la digérer, cette dinde-là.

2635

2640

Alors quand on nous présente un dépliant que j'ai reçu, que tout le monde a dû recevoir ici à Malartic: "Osisko, grandir dans une école à la fine pointe des technologies", et que je vois la photo de deux (2) enfants, deux (2) beaux jeunes enfants avec le sourire, la première question,



2645 c'est pas des visages que je connais des enfants de Malartic; est-ce des enfants de Malartic qui sont heureux de se retrouver dans la future école hautement technologique et tout ça?

2650 Et ces enfants-là, ça pourrait être les miens, mes petits-enfants, ça pourrait être les vôtres. Dans une école, oui, c'est hautement technologique, en tout cas j'ai tout lu ça, c'est très beau, mais dans dix (10) ans, est-ce que ces mêmes enfants là auront le même sourire et le même teint rosé qu'on nous présente ici présentement?

2655 Est-ce que ces enfants-là, s'ils avaient vu hier soir ce que le Parti Québec solidaire a présenté avec les images, la Tour Eiffel dans le trou, les trois (3) chutes Niagara qui rentrent dans cet espace-là, en tout cas tout ce qui nous a été montré, moi-même j'ai été vraiment surprise, parce qu'on a besoin d'images, quand même il y a beaucoup de personnes qui sont visuelles, on a besoin de voir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2660 En conclusion.

**PAR Mme LIETTE CONSTANT:**

2665 D'accord, ma conclusion. Cependant, je dois vous dire que je suis contre la mine à ciel ouvert.

2670 Par contre, j'ose croire à une alternative aussi utopique que le projet Osisko, donc la mine à ciel ouvert, on parle d'investissements à très très long terme. Premièrement, mine sous terre. Une mine, ça a pas d'affaire d'être ouvert comme ça, c'est pas vrai.

Faire de Malartic une ville forêt, c'est-à-dire quand on prend, il faut redonner.

2675 Travailler à la conception, la réalisation, avec la collaboration des organismes écologiques. Je voudrais donner comme exemple la Forêt de demain qui font de la monoculture, de la plantation, tu vas retrouver des plantations, je le sais, j'en ai vu, je suis une "tripeuse" de bois, des plantations de pins gris dans de la "swamp", ça pousse pas dans la "swamp". Ça va prendre une éternité, c'est des bonsaïs qui poussent là!

2680 Alors avec la collaboration des organismes écologiques, puis pas de monoculture.

Malartic, villégiature, lieu protégé rigoureusement.

Je sais que c'est l'heure du dîner!

2685 C'est aussi réalisable qu'un trou béant. Quand on prend, il faut laisser, il faut laisser le retour.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2690

Merci beaucoup madame.

Je remercie tout le monde.

2695

Ça met fin à notre quatrième session, on reprend dans exactement dix-huit (18) minutes!

Je vous remercie beaucoup. Parce qu'on recommence à treize heures (13 h).

2700

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 AVRIL 2009 À TREIZE HEURES (13 H)

---

2705

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2710

DENISE PROULX  
Sténotypiste officielle.